
VE RI
TAS
CHRISTO ET ECCLESIAE
From the Fund given by
Francis Cabot Lowell
A.B.1876. Fellow of Harvard College 1895-1911,
and Cornelia Prime Lowell, his wife,
to supplement his
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC
HARVARD COLLEGE LIBRARY


VE
TA

# DU SACRE

DES

# ROIS DE FRANCE,

DE SON ORIGINE ET DE LA SAINTE-AMPOULE;

SUIVI

DU DÉTAIL DES CÉRÉMONIES USITÉES AU COURONNEMENT DE NOS ROIS DANS L'ÉGLISE MÉTROPOLITAINE DE REIMS;

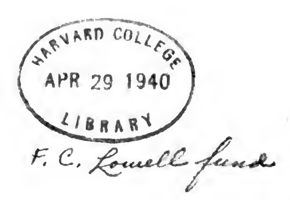
PAR FÉLIX LACOINTA.



PARIS,

Chez { C. BALLARD, rue J.-J. Rousseau, n°. 8.
Henri JEANNIN, rue Vivienne n°. 8.

1825.




C. BALLARD, Imprimeur du Roi et de S. A. R. Monseigneur le Duc de Bordeaux, rue J.-J. Rousseau, nº. 8.

# AVERTISSEMENT.

Nous connaissions, en commençant cet Ouvrage, toute l'étendue de la tâche que nous avions à remplir. Nous n'avons pas cherché à nous dissimuler les obstacles de tous genres qui viendraient à chaque instant embarrasser notre marche. L'étude préliminaire que nous avions faite des différens auteurs et manuscrits qui devaient servir à la composition de notre travail, nous avait dévoilé de nombreuses lacunes. C'est donc après une entière connaissance des difficultés dont est hérissée la carrière ouverte devant nous, que nous nous sommes décidés, avec quelque témérité peut-être, à la parcourir. Sans doute nous aurions dû laisser à d'autres plus habiles (et il s'en trouvera) l'honneur de cette entreprise. Si le succès n'a pas répondu à nos efforts, l'intention fera excuser la faiblesse de l'exécution; et, s'il était permis de faire une citation profane dans un sujet essentiellement religieux, le livre dirait en faveur de son auteur : « *Pro juventâ et errore veniam precor.* »

# DU SACRE

DES

# ROIS DE FRANCE.

---

## PREMIÈRE PARTIE.

DE L'ORIGINE DU SACRE ET DE LA SAINTE-AMPOULE.

---

### CHAPITRE PREMIER.

---

LOUIS XVIII, à l'ouverture de la session de 1819, avait dit :

« J'ai attendu en silence cette heureuse » époque, pour m'occuper de la solennité » nationale, où la religion consacre l'union » intime du peuple avec son Roi. En recevant » l'Onction royale au milieu de vous, je pren- » drai à témoin le Dieu par qui règnent les

» Rois, le Dieu de Clovis, de Charlemagne
» et de Saint Louis. Je renouvellerai sur les
» autels le serment d'affermir les institutions
» fondées par cette charte que je chéris da-
» vantage depuis que les Français, par un
» sentiment unanime, s'y sont franchement
» ralliés. »

Vœux superflus! cette grande pensée est restée sans effet. Le Ciel ne permit pas que le Roi, dont la France porte le deuil, réalisât cette *solennité nationale*, que désirait son cœur. Il ne put *renouveler sur les autels le serment d'affermir les institutions* qu'il avait données à son peuple; il ne fut pas *l'Oint du Seigneur*.

Charles X, notre bien-aimé Monarque, disait aux Chambres assemblées, à l'ouverture de cette session:

« Je veux que la cérémonie de mon Sacre
» termine la première session de mon règne.
» Vous assisterez, Messieurs, à cette auguste
» cérémonie. Là, prosterné au pied du même
» autel où Clovis reçut l'Onction sainte, et en
» présence de celui qui juge les peuples et

» les Rois, je renouvellerai le serment de » maintenir et de faire observer les lois de » l'État, et les institutions octroyées par le » Roi mon frère ; je remercierai la divine Pro- » vidence d'avoir daigné se servir de moi » pour réparer les derniers malheurs de mon » peuple, et je la conjurerai de continuer à » protéger cette belle France, que je suis » fier de gouverner. »

Ces augustes paroles ont retenti dans tous les cœurs. La France, à qui le temps et de longs malheurs avaient fait oublier la grandeur de cette solennité, s'est réveillée avec des transports d'admiration et de joie.

Et en effet, quel spectacle que celui d'un Roi de France, quittant sa capitale, entouré du cortège imposant d'une Cour brillante, s'avançant au milieu de son auguste Famille, des Chambres héréditaire et élective, de ses Ministres, des Ambassadeurs des puissances étrangères, des Maréchaux, des grands Dignitaires de la Couronne, et aux acclamations d'un peuple immense, vers une ville où, depuis

quatorze siècles, la plupart des Rois de France ont reçu l'Onction royale; entrant dans cette même Basilique où Clovis, le premier de nos Rois, le fondateur de la vieille Monarchie, où Saint Louis, qui réunit les vertus d'un anachorète aux vertus d'un grand Roi, où Louis XII, le père du peuple, où François Ier., le père des lettres, où Louis XIV, Louis XV, le vertueux et l'infortuné Louis XVI, et tant d'autres membres de l'auguste Dynastie, sont venus recevoir l'Onction royale!

Lorsque, prosterné au pied de l'autel, la main droite appuyée sur le Saint Évangile, il renouvellera, *en présence de celui qui juge les peuples et les Rois, le serment de maintenir, de faire observer les lois de l'État*, et de veiller au bonheur de son peuple; c'est alors que toutes ces grandes Ombres, évoquées par ces augustes paroles, viendront se ranger autour de lui, se donnant témoins et garans de ces promesses solennelles.

Quel spectacle plus digne des regards et de la vénération d'un grand peuple! Il voit son

Monarque, son Roi, à genoux au pied des autels, demandant à la divine Providence la force, la sagesse et toutes les vertus qui distinguaient ses nobles aïeux; il voit dans cette fête, en même temps politique et religieuse, d'une part, le Monarque, à la face du Ciel et de la nation, imprimant un caractère plus sensible et plus inviolable à ses droits et à ses devoirs; de l'autre, la Religion, consacrant *l'union intime du peuple avec son Roi*, et relevant la grandeur et la majesté du trône. Quel homme resterait insensible au sentiment d'admiration qu'une cérémonie aussi imposante doit laisser dans tous les cœurs! (1)

C'est pour répondre à cet élan général, c'est aussi pour payer notre tribut d'admiration, que nous avons entrepris de rappeler l'origine et les usages, tant anciens que nouveaux, de

(1) Nous lisons dans la lettre de Marmontel sur le sacre de Louis XVI, le passage suivant:

« Un Africain a été aussi attendri que nous. Oui, » l'Envoyé de Tripoli est devenu Français en ce moment; » j'étais auprès de lui, et je l'ai vu baigné de larmes. »

cette auguste cérémonie. Puisse le but que nous nous sommes proposé être atteint ! puisse la curiosité publique être satisfaite des documens que nous lui soumettons ! Nous serons alors assez récompensés de nos peines et de nos recherches.

---

# CHAPITRE II.

## DE L'ONCTION.

En matière de religion, l'*Onction* signifie un caractère particulier, un caractère qui tire certaines personnes du rang ordinaire, et les consacre d'une manière particulière, soit *par rapport au sacré*, soit *par rapport au profane*.

### § Ier.

### *De l'Onction considérée par rapport au sacré.*

Nous lisons dans l'Écriture-Sainte que Jacob, allant en Mésopotamie, oignit d'huile la pierre sur laquelle Dieu lui avait fait avoir une vision (1). Cette *Onction* était une espèce de

(1) Surgens ergò Jacob manè, tulit lapidem quem posuerat capiti suo, et erexit in titulum, fundens oleum desuper. (Genèse, Chap. XXVIII, v. 18.)

consécration de cette pierre, pour devenir un autel dédié au Seigneur (1).

C'est encore dans le même sens, qu'aujourd'hui les Evêques font des *Onctions* sur les murs des églises qu'ils dédient, et sur les pierres de l'autel destiné au sacrifice de la messe.

Dans les contrées orientales, où l'huile et les aromates étaient en abondance, on avait coutume autrefois de distinguer du commun, les personnes destinées à des fonctions sacrées ou à des usages ordinaires, *par des Onctions*, c'est-à-dire, en les frottant d'onguens composés d'huile et d'aromates; ce qui marquait l'effusion des dons nécessaires à ces personnes pour s'acquitter dignement des fonctions de leur charge, comme aussi l'attente où l'on était que ces personnes répondraient à la haute idée que l'on avait conçue de leur mérite. De ce nombre, on peut compter, dans l'ordre de la religion, les prêtres et les prophètes.

Nous trouvons, dans les Saintes-Écritures,

(1) Et lapis iste, quem erexi in titulum, vocabitur domus Dei. (Genèse, Ch. XXVIII, v. 22.)

les cérémonies de la consécration du grand-prêtre Aaron et de ses fils (1). Dieu ordonna à Moïse de consacrer Aaron et ses fils par l'*Onction sainte* (2), afin qu'ils servissent dans le tabernacle et qu'ils présidassent aux sacrifices (3). Moïse fit ce que Dieu lui avait ordonné (4). Après avoir purifié Aaron et ses

(1) Le Lévitique, Chap. VIII.

(2) L'huile que Moïse avait composée pour l'Onction et la consécration du Roi, du souverain Sacrificateur et de tous les vaisseaux sacrés dont on se servait dans la première maison de Dieu, était faite de myrrhe, de cinnamome, de calamus aromaticus et d'huile d'olive. Locutus est Dominus ad Moïsen, dicens : sume tibi aromata, primæ myrrhæ et electæ quingentos siclos et cinnamomi medium, id est, ducentos quinquaginta siclos, calami similiter ducentos quinquaginta.

Casiæ autem quingentos siclos in pondere sanctuarii, olei de olivetis mensuram hin. (Exode, Chap. XXX, v. 22, 23, 24.)

(3) Locutus est Dominus ad Moïsen, dicens : tolle Aaron cum filiis suis, vestes eorum, et unctionis oleum. (Lév., Chap. VIII, v. 1, 2.)

(4) Fecit Moïses ut Dominus imperaverat. (*Ibid.* v. 4.)

fils (1), il revêtit le premier de ses vêtemens sacerdotaux, c'est-à-dire, de la tunique de fin lin, relevée par une ceinture, de la robe d'hyacinthe, de l'éphod et du rational (2). Il lui mit ensuite la tiare sur la tête (3), il prit *l'huile-Sainte*, en oignit le tabernacle et tout ce qui devait servir au culte (4), et après avoir fait sur l'autel des aspersions à sept reprises différentes, il l'oignit aussi avec *l'huile-Sainte*, ainsi que le vase et le bassin destinés aux purifications (5).

Puis prenant de nouveau cette huile, il en

(1) Cùmque lavisset eos. ( Lév., Ch. VIII, v. 6.)

(2) Vestivit pontificem subuculâ lineâ, accingens eum balteo, et induens eum tunicâ hyacinthinâ, et desuper humerale imposuit.

Quod astringens cingulo adaptavit rationali. ( *Ibid.* v. 7, 8. )

(3) Cidari quoque texit caput. ( *Ibid.* v. 9. )

(4) Tulit et unctionis oleum, quo linivit tabernaculum cum omni supellectili suâ. ( *Ibid.* v. 10. )

(5) Cùmque sanctificans aspersisset altare septem vicibus, unxit illud, et omnia vasa ejus, labrumque cum basi suâ sanctificavit oleo. ( *Ibid.* v. 11.)

répandit sur la tête d'Aaron pour le consacrer (1); après quoi, il revêtit ses fils de tuniques de lin, les ceignit de leurs ceintures de plusieurs couleurs, et leur mit aussi des mitres sur la tête (2).

Après qu'Aaron et ses fils eurent été revêtus de leurs habits sacerdotaux, Moïse offrit pour eux plusieurs sacrifices : et avec l'huile de l'*Onction* et le sang de la victime, il fit l'aspersion sur Aaron et sur ses fils, et sur leurs vêtemens (3).

L'*Onction* que reçut Aaron avec ses fils, influa sur toute sa race qui, par-là, devint consacrée à Dieu, et dévouée à son culte.

Les Rabbins ajoutent que tant que l'huile composée par Moïse dura, on oignit les Sou-

(1) Quod fundens super caput Aaron, unxit eum et consecravit. (Lév., Chap. VIII, v. 12.)

(2) Filios quoque ejus oblatos vestivit tunicis lineis, et cinxit balteis, imposuitque mitras. (*Ibid.* v. 13.)

(3) Assumensque unguentum et sanguinem qui erat in altari, aspersit super Aaron et vestimenta ejus, et super filios illius ac vestes eorum. (*Ibid.* v. 30.)

verains-Pontifes ; mais qu'ensuite, on se contenta d'installer le Grand-Prêtre, en le revêtant, pendant sept jours de suite, de ses habits sacrés. Les Grands-Prêtres reçus de la première manière s'appelaient *Sacrificateurs Oints*, et celui qui avait été simplement installé par la cérémonie des habits, s'appelait *initié par les habits*.

Il est aussi parlé dans l'Ecriture de l'*Onction* des prophètes ; mais on n'a aucune connaissance de la manière dont elle se faisait ; on doute même qu'on leur ait réellement donné l'*Onction*. Ainsi, lorsqu'Élie, pour éviter le ressentiment de Jésabel, se retira dans le désert, au pied de la montagne d'Horeb (1), où Dieu se manifesta à lui (2), et lui ordonna d'aller *oindre* Élisée prophète en sa place (3), dans l'exécution, Élie ne fit autre chose à

(1) Ambulavit usque ad montem Dei Horeb. ( Lib. III, Reg. Chap. XIX., v. 8.)

(2) Et ecce sermo Domini ad eum. ( *Ibid.* v. 9.)

(3) Elisæum, filium Saphat, unges prophetam pro te. ( *Ibid.* v. 16. )

Élisée, que de lui jeter son manteau sur les épaules, *misit pallium super eum ;* d'où il suit, qu'à cet égard, le mot *Onction* ne signifie ici qu'une simple *vocation* ou *destination à la prophétie*.

Dans l'Église romaine, on consacre par des *Onctions* le pouce et l'index de chaque main des ordinands qui sont promus à la prêtrise.

Nous ne parlerons point des *Onctions* en usage dans la religion Catholique.

## § II.

### *De l'Onction considérée par rapport au profane.*

Considérée par rapport au profane, c'est-à-dire, en tant qu'elle n'a pas un rapport direct à la religion, ni au ministère des autels, l'*Onction* a lieu par rapport aux Rois. Nous en voyons distinctement la pratique dans l'histoire du peuple de Dieu, pendant près de neuf cents ans.

Samuël donne l'*Onction* à Saül, en lui disant : « Le Seigneur vous a sacré Roi sur son héri-

tage, et vous délivrerez son peuple; et le signe que vous en aurez, c'est l'*Onction* dont vous avez été sacré (1). »

Plus tard, le même Prophète, d'après l'ordre de Dieu, prend une fiole d'huile, va chez Isaïe de Bethléem, parce que Dieu avait choisi un Roi dans sa famille (2), et répand sur la tête de David l'huile de la consécration (3).

Salomon fut oint par le Grand-Prêtre Sadoc et par le Prophète Nathan. David leur ordonna d'aller chercher Salomon, de le faire monter sur la mule du Roi, et de le conduire, accompagné de sa garde, près de la fontaine de Gihon,

(1) Tulit Samuel lenticulam olei, et effudit super caput ejus, et ait : unxit te Dominus super hæreditatem suam in principem, et liberabis populum suum de manibus inimicorum ejus; et hoc tibi signum, quia unxit te Deus in principem. (Lib. I. Reg., cap. X., v. 1.)

(2) Imple cornu tuum oleo, et veni, ut mittam te ad Isaï Bethlehemitem; providi enim in filiis ejus mihi Regem. (Lib. 1. Reg., cap. XVI, v. 1.)

(3) Tulit ergò Samuel cornu olei, et unxit eum in medio fratrum ejus. (*Ibid.* v. 13.)

pour lui donner l'*Onction royale* (1). Sadoc aussitôt alla prendre dans le tabernacle un vase d'huile consacrée (2) : arrivé avec Salomon près de la fontaine de Gihon (3), il fit sonner de la trompette, et répandit l'huile sur la tête du jeune prince (4). Le peuple cria : *Vive le Roi Salomon* (5)*!* et le reconduisit, au milieu des acclamations de joie, et au son des flûtes et de toutes sortes d'instrumens (6).

(1) Dixit Rex David ad eos : tollite vobiscum servos Domini vestri, et imponite Salomonem filium meum super mulam meam, et ducite eum in Gihon,

Et ungat eum ibi Sadoc Sacerdos et Nathan Propheta in Regem super Israël. (Lib. III. Reg., cap. I, v. 33, 34.)

(2) Sumpsitque Sadoc Sacerdos cornu olei de tabernaculo. ( *Ibid.* v. 39. )

(3) Adduxerunt eum in Gihon. ( *Ibid.* v. 38. )

(4) Unxit Salomonem , et cecinerunt buccinâ. (*Ibid.* v. 39. )

(5) Et dixit omnis populus : *Vivat rex Salomon!* (*Ibid.* v. 39. )

(6) Et ascendit universa multitudo post eum, et populus canentium tibiis , et lætantium gaudio magno valdè, et insonuit terra à clamore eorum. ( *Ibid.* v. 40. )



Nous bornerons ici nos exemples, puisés dans l'histoire du peuple de Dieu : ce que nous avons rapporté suffit pour prouver que l'institution de cette sainte cérémonie a l'origine la plus auguste et la plus recommandable. Nous ferons observer qu'on ne la voit point ailleurs que chez les Hébreux, avant Jésus-Christ, et qu'elle est demeurée comme ensevelie avec la nation Judaïque. Nous ajouterons encore que chaque Roi n'était pas *oint*, mais seulement le premier de la famille, tant pour lui-même que pour tous les successeurs de sa race ; il ne fallait pas d'autre *Onction*, à moins qu'il ne s'élevât quelque difficulté touchant la succession ; auquel cas, celui qui l'avait obtenue, quoiqu'il fût de la même famille, recevait l'huile d'*Onction*, pour mettre fin à toute *dispute* (*jurgium*), personne n'étant en droit, après cette cérémonie, de lui contester son titre. Ce fut, pour ne citer qu'un exemple, le cas de Salomon, dont nous venons de rappeler la cérémonie du Sacre ; voici le fait :

Adonias, devenu par la mort de ses frères,

Absalon et Ammon, l'aîné des fils de David, crut qu'il pouvait profiter de l'état de faiblesse de son père, pour s'emparer du trône. Déjà il avait offert des sacrifices; déjà les officiers de l'armée avaient crié : *Vive le Roi Adonias!* lorsque David, secondé par sa femme, par le Grand-Prêtre Sadoc et par le Prophète Nathan, fit donner en toute hâte *l'Onction royale* à Salomon. Alors Adonias vint, après la cérémonie, se prosterner, le visage contre terre, aux pieds de son frère, le conjurant d'agréer ses excuses et son repentir.

Ce fut aussi le cas de Joas et de plusieurs autres rois d'Israël. Chaque souverain Sacrificateur, au contraire, était *oint* à sa consécration, ou lorsqu'il entrait en charge; et il en était de même du prêtre qui allait à la guerre en sa place.

Mais dans la loi nouvelle, les auteurs regardent l'*Onction* des Rois comme introduite longtemps après l'établissement du Christianisme : la raison en est palpable; les têtes couronnées ne furent pas les premières qui embrassèrent

la religion de Jésus-Christ. Un auteur ancien avance qu'aucun des Empereurs romains n'a été *oint* avant Justinien. Les Empereurs d'Allemagne ont emprunté cette cérémonie de ceux d'Orient ; et, selon quelques-uns, Pepin est le premier des Rois de France qui ait eu l'*Onction*. Cependant il est constant que Clovis, après la bataille de Tolpiac, reçut le baptême et l'*Onction royale* des mains de Saint Remi, Archevêque de Reims.

Les chroniques ne nous font pas connaître d'une manière exacte comment se faisaient primitivement les *Onctions du Sacre*. Nous lisons, par exemple, dans la pièce la plus ancienne qui nous reste sur le cérémonial du couronnement des Rois, que l'Archevêque de Reims, Hincmar, au Sacre de Charles-le-Chauve, à Metz, en 869, fit l'*Onction* sur la tête du Roi, depuis l'oreille droite, en remontant vers le front, jusqu'à l'oreille gauche. Trois cents ans après, au Sacre de Philippe-Auguste, le 29 mai 1180, nous voyons que l'Archevêque tira, avec une aiguille d'or ou spatule, de l'huile de

la Sainte-Ampoule, qu'il mêla avec le Saint-Chrême sur une patêne, et fit les *Onctions* en forme de croix, sur le sommet de la tête, sur l'estomac, sur les deux épaules, entre les deux épaules, aux plis et aux jointures des bras du Roi. Les procès-verbaux des derniers Sacres nous apprennent que cet usage a été conservé (1).

On nomme les Ministres du Seigneur et les Princes, les *Oints du Seigneur*, *Christos*, mais avec cette différence que les premiers ne le sont qu'en vertu de cette *Onction*, et que les autres le sont par leur naissance, ou par leur droit de souveraineté, auquel, dans le fond, la cérémonie du Sacre n'ajoute rien,

(1) Le premier soin d'un Prince Ottoman qui parvient au trône, est de se laisser croître la barbe, de la teindre en noir, afin qu'elle soit plus apparente le jour de sa première sortie publique, dont l'objet est d'aller *ceindre le sabre*. C'est la prise de possession, le couronnement des Empereurs Turcs. Cette cérémonie se fait toujours dans la Mosquée de Youb. (On peut en lire les détails curieux dans les *Mémoires du Baron de Tott*, page 66 et suivantes.)

puisque l'ordre de la succession au trône est réglé par la *loi Salique*; cette loi que les Francs ont empruntée des Germains, cette loi chère à Clovis, et qui n'a jamais souffert d'altération lorsqu'il s'est agi du droit à succéder au trône de France. Aussi nul intervalle entre le règne du Monarque défunt et celui de son successeur : nul besoin d'un acte public qui le proclame; la naissance fait seule le droit : la *loi Salique* est impérieuse sur ce point.

Quoique nous reconnaissions les droits des Monarques indépendans de toute cérémonie, et attachés à la seule loi de leur naissance, il semble néanmoins, d'après l'usage constant où ils sont de se faire sacrer, qu'il manque quelque chose à leur majesté, si l'on ose parler ainsi, tant qu'ils n'ont pas reçu *l'Onction royale*, ne fût-ce que pour leur assurer la protection du Seigneur dont l'*Onction* qu'ils reçoivent est le gage. Et en effet, n'est-elle pas une impression sacrée du doigt de Dieu sur le front du prince?

On peut d'ailleurs regarder le Sacre comme

une ratification publique de leurs droits, une confirmation du premier acte qui les a mis en possession du trône, une espèce d'alliance spirituelle entre eux et leurs sujets. Enfin cette *Onction* sacrée semble les dévouer plus particulièrement aux soins de l'État, puisque c'est au pied des autels que le Souverain promet, sous la foi du serment, de veiller au bonheur de ses sujets, et de gouverner selon les lois essentielles de la justice.

---

## CHAPITRE III.

### DE LA SAINTE-AMPOULE (1).

Le chapitre précédent nous conduit naturellement à parler de la *Sainte-Ampoule*, qui renferme l'huile dont on se sert pour sacrer les Rois de France.

C'est une fiole de cristal, dont le col paraît transparent et blanchâtre, parce qu'il est vide; le reste est peu transparent, et d'un rouge-brun. Le diamètre du bas de cette fiole est en-

(1) *Ampoule* vient du mot latin *Ampulla*, qui signifie un vase à col long et étroit. Ces vases étaient en usage chez les Romains, et surtout dans les bains, où ils étaient remplis de l'huile dont on se frottait au sortir de l'eau.

Les Chrétiens se sont aussi servis *d'Ampoules* : et les vases qui contenaient le Saint-Chrême, le vin des sacrifices et l'huile dont on oignait les catéchumènes et les malades, s'appelaient *Ampoules*.

viron d'un pouce, ou un peu plus, et la hauteur de la fiole, le col compris, est environ de deux pouces. La matière qu'elle contient n'est plus une liqueur, c'est une espèce de cotignac desséché et condensé sur les parois du vase. Nous avons dit plus haut qu'on en tire, au besoin, quelque parcelle avec une petite aiguille ou spatule d'or, et que cette parcelle communique une couleur rougeâtre au Saint-Chrême, dans lequel on le délaie au Sacre de nos Rois.

Selon une tradition fort ancienne, elle fut apportée du ciel par un Ange, sous la figure d'une Colombe, pour le baptême de Clovis, l'an 496, après la bataille de Tolpiac. Le premier auteur qui fasse mention de ce fait, est Hincmar, Archevêque de Reims, qui vivait près de trois cents ans après Clovis, en 845. Il nous apprend, dans la vie de Saint Remi, qu'un homme de condition, en danger de mort, fit prier Saint Remi, qui faisait alors la visite de son diocèse, de venir lui administrer le baptême. Le prélat s'y rendit avec empressement; et les vaisseaux où l'on mettait l'huile

des catéchumènes et le Saint-Chrême s'étant trouvés vides, il se mit en prières, et les vaisseaux se trouvèrent remplis par la bénédiction de Dieu. Cette opinion est partagée par l'abbé Pluche, principal du collége de Laon, qui a écrit sur ce sujet, le 3 février 1719, une lettre fort sage, que nous avons maintenant sous les yeux.

Un des historiens venus depuis Hincmar, raconte dans la vie de Saint Remi, qu'au Sacre de Clovis, le diacre qui portait le Saint-Chrême ne put traverser la foule, et qu'une Colombe parut tout-à-coup et apporta une fiole pleine de Chrême au prélat qui en répandit sur l'eau destinée au baptême, et s'en servit ensuite pour sacrer le Roi.

Cependant aucun auteur contemporain ne parle de cette origine miraculeuse. Grégoire de Tours, qui nous a transmis les détails du baptême et du Sacre de Clovis; Alcime Avite, dans sa lettre où il félicite Clovis sur son baptême; Fortunat, dans sa vie de Saint Remi; Frédégaire, autre écrivain du temps; Saint Remi lui-même, dans

les ouvrages qu'il nous a laissés, gardent le silence le plus absolu sur cet important sujet. Ainsi la saine critique peut le rejeter, sans faire le moindre tort à la religion, qui n'a pas besoin de faux miracles pour appui.

D'habiles gens l'ont combattu; d'autres habiles gens l'ont défendu. L'abbé Vertot et les auteurs de l'Église gallicane ont fait chacun une dissertation où sont discutées les raisons pour et contre ce fait. Jacques Chifflet, savant écrivain, mort en 1640, a entrepris de prouver que Hincmar avait inventé la *Sainte-Ampoule*, pour faire valoir les droits de son église.

Au reste, de temps immémorial, on a cru avoir à Reims une huile miraculeuse; et cette relique, respectable par son antiquité bien attestée, puisque pendant plus de douze siècles elle a servi au Sacre de nos Rois, était pour nos pères l'objet de la plus profonde vénération.

Dans les temps de désordre et d'anarchie, cette fiole fut enlevée du tombeau de Saint Remi, où elle était placée dans un reliquaire d'or massif, entouré de pierres précieuses, et

renfermé dans un sac de velours violet, et fut brisée à coups de marteau, le 7 octobre 1793, sur la place Royale et sur les degrés du piédestal de la statue de Louis XV, par un nommé Rhull, du Bas-Rhin, représentant du peuple.

C'est ici le cas de placer une observation que nous soumettons avec confiance. Moïse, nous l'avons rappelé dans le chapitre précédent, avait composé, d'après l'ordre de Dieu, une huile pour l'*Onction* et la consécration du Roi, du souverain Sacrificateur et de tous les vaisseaux sacrés. « Consacrez avec l'huile, avait dit le Seigneur, les choses qui appartiennent à mon culte, afin qu'elles soient saintes. » Moïse recommanda aux Israélites de conserver précieusement cette huile, de génération en génération; nous le lisons textuellement dans l'Exode. Voilà pourquoi elle était déposée dans le lieu très-saint. Mais malheureusement cette huile sainte, objet de l'adoration des Juifs, périt avec le premier temple; et alors quel voile funèbre couvrit toute la Judée! A leur retour de Babylone, lorsqu'ils

jetaient les fondemens d'un nouveau temple, les vieillards versaient des larmes au souvenir du premier. Le malheur du peuple de Dieu a, plus qu'on ne pense, d'analogie avec le nôtre !

Cependant le monument de la piété de nos pères ne fut pas entièrement anéanti : de nombreux fragmens ont été recueillis; des fidèles Rémois ont conservé des parcelles de l'huile sainte; la lecture de la pièce suivante ne laisse aucun doute à cet égard.

Extrait *du Procès-verbal constatant la conservation de plusieurs parcelles de la Sainte-Ampoule et du Baume que renfermait ce précieux reliquaire.*

---

« Aujourd'hui 25 janvier 1819, par devant moi, Jean-Baptiste Dessain de Chevrières, procureur du Roi à Reims, membre du conseil-général du département, et du conseil municipal de la ville, sont comparus MM. ci-après nommés, lesquels, instruits des recherches que je faisais pour acquérir des connaissances au sujet de la *Sainte-Ampoule*, qui était déposée dans le

tombeau de Saint Remi, à Reims, et qui servait au Sacre de nos Rois, et désirant concourir à la découverte de la vérité, ont fait les déclarations suivantes :

« M. Armand-Jules Seraine, bachelier de la Faculté de Théologie de Paris, ancien chapelain du Roi, et curé de la paroisse de Saint-Remi, a fait la déclaration dont suit l'extrait : « Que le 6 octobre 1793, vers trois heures de l'après-midi, M. Philippe Hourelle, officier municipal et premier marguillier de sa paroisse, vint lui notifier, de la part du représentant du peuple Rhull, en mission à Reims, l'ordre positif de remettre sans délai le reliquaire contenant la *Sainte-Ampoule*, pour être brisé; qu'il eut d'abord l'intention, de concert avec M. Philippe Hourelle, de substituer une fausse fiole à la véritable; mais que le temps lui manquant pour exécuter ce pieux projet, ils se déterminèrent à extraire de la fiole, à l'aide de l'aiguille d'or qui servait aux Sacres des Rois, la plus grande partie du Baume qu'elle renfermait; chacun d'eux renferma dans un papier pris à la sacristie les parcelles qu'ils venaient ainsi de retirer. Sur l'enveloppe, M. Seraine écrivit : *Morceaux* ou *Fragmens de la Sainte-Ampoule;* et M. Hourelle écrivit sur son papier : *Baume*, etc.

» Les trois fils de feu M. Philippe Hourelle attestent avoir eu connaissance de l'extraction faite par leur père des parcelles de la *Sainte-Ampoule*, conjointement

avec M. Seraine ; déclarent que, depuis le décès de leur père, leur mère consentit à partager avec M. Lecomte, juge au tribunal de première instance, les précieux fragmens qu'elle possédait. La portion qu'elle conserva fut remise entre les mains d'un des déclarans, et s'est trouvée perdue lors du pillage de sa maison, pendant la dernière invasion.

» M. Lecomte, juge au tribunal, fait la même déclaration ; confirme le don qui lui fut fait par M^me^. veuve Hourelle, de portion de son trésor; dit qu'il a encore en sa possession ces précieuses parcelles, etc.

» MM. Engrand, ex-religieux bénédictin ; Bertin, curé de Saint-Remi ; Povillon, fabricant ; Baudart, ex-bénédictin ; Etienne Huet, maire de Mesneux, près Reims ; Gouillart, ex-bénédictin, juge de paix ; Courtin, vicaire de Notre-Dame ; Nicolas Bernard, ex-bénédictin ; Menonville, vicaire de la paroisse de Saint-Jacques, certifient la vérité de la déclaration faite par M. Seraine, et attestent avoir vu à diverses époques, entre ses mains, les parcelles qu'il leur a déclaré avoir été extraites de la *Sainte-Ampoule*, à l'aide d'une aiguille d'or.

» Le 1^er^. juin 1819, M. Bouré, prêtre desservant de la paroisse de Berry-au-Bac, fait la même déclaration, et atteste de plus, que M. Seraine, ne pouvant résister à ses pressantes sollicitations, lui donna quelques parcel-

les de la *Sainte-Ampoule*, qu'il réunit dans un reliquaire à un morceau du Suaire de Saint Remi.

» Le 7 juin suivant, M. Louis Champagne-Prévoteau, propriétaire, a déclaré que, se trouvant à côté du représentant Rhull lorsqu'il brisa d'un coup de marteau, le 7 octobre 1793, sur les degrés du piédestal de la statue de Louis XV, *la Sainte-Ampoule*, qui consistait en une petite fiole de verre, la violence du coup fit sauter des esquilles jusqu'à lui; qu'il eut le bonheur d'en arrêter avec la main, et sans être aperçu, deux petits morceaux de verre qui étaient tombés sur la manche gauche de son habit, et qu'aux parois du verre, qu'il a soigneusement conservé, se trouvent adhérentes de très-petites parcelles du Baume que contenait la *Sainte-Ampoule*. »

---

Ce procès-verbal, signé par toutes les personnes comparantes, fut dressé en triple minute. Il est terminé par une reconnaissance de MM. Dessain et Bertin, attestant que MM. Seraine, Lecomte, Bouré et Champagne, ont fait entre leurs mains la remise des parcelles de la Sainte-Ampoule, dont chacun d'eux était

dépositaire; que le tout a été enfermé, sous des étiquettes particulières, dans une petite boîte d'argent, doublée en soie, et cette boîte placée dans un petit coffre de fer-blanc moiré, fermant à trois clés, et le tout déposé, avec une des minutes du présent procès-verbal, dans le tombeau de Saint Remi, où il est fixé à l'aide d'un treillage, d'une chaîne et d'un cadenas.

---

# CHAPITRE VI.

## QUELLE EST LA VILLE DU SACRE ? A QUI APPARTIENT LE DROIT DE SACRER LES ROIS ?

Les Rois de France ont, de temps immémorial, choisi la ville de Reims pour le lieu de leur Sacre. Ce droit de sacrer les Rois est devenu invariable pour cette ville, par une charte que Louis VII (1) donna en 1179, pour le Sacre de son fils Philippe II, dit Auguste, et qui fut confirmée par le Pape Innocent II.

L'Archevêque de Reims a le privilège d'oindre, de sacrer et de couronner le Roi. L'institution de cette prérogative remonte au berceau

(1) C'est le même Louis VII qui fit dresser et enregistrer à la Chambre des Comptes de Paris, le formulaire des cérémonies qui seraient dorénavant observées au Sacre des Rois. Il fut traduit en français sous le règne de Louis IX. Charles V, et plus tard encore Louis XIV, firent rédiger un nouveau formulaire.

de la Monarchie. Le Pape Hormisdas conféra à Saint Remi, comme au plus puissant Évêque de France, le droit de sacrer les successeurs de Clovis. Ce privilège a été depuis confirmé aux Archevêques de Reims par le Pape Sylvestre II, en 991, au Sacre de Robert II, fils de Hugues, et par Alexandre III. En cas d'absence, ce prélat est remplacé dans cette auguste fonction par l'Évêque de Soissons.

Clovis, le premier de nos Rois, reçut dans la basilique de Reims le baptême et l'*Onction royale*, des mains de Saint Remi, Archevêque de cette ville (1). Les quatre fils de Clovis qui, à sa mort, se partagèrent le royaume, Thierri Ier, Clodomir, Childebert et Clotaire, furent aussi couronnés par le même Archevêque.

Quoique l'histoire des premiers siècles de la Monarchie française se perde dans la nuit des temps, le témoignage des chroniques ne nous

(1) On fait monter à trois mille, tant hommes que femmes, le nombre de ceux de l'armée et de la cour de Clovis, qui reçurent le baptême avec lui (Anquetil, Histoire de France, tom. 1er.).

permet cependant pas de douter que les Rois n'aient été sacrés ; mais comme la France était alors morcelée en plusieurs royaumes, il n'était pas possible que les Sacres se fissent dans la même ville ; il est plus vraisemblable que chaque Roi se faisait sacrer dans sa capitale particulière. Cependant, si l'on en croit les auteurs du temps, plusieurs Rois de la première race furent sacrés à Reims ; quant aux dates précises, elles nous manquent.

A mesure que nous nous éloignons de ces temps de ténèbres qui obscurcissent les commencemens de la Monarchie, l'histoire s'éclaircit, la vérité devient plus sensible, et c'est alors que nous voyons, sous la seconde race, dix Rois se faire sacrer à Reims, par l'Archevêque de Reims, plusieurs même renouveler jusqu'à quatre et cinq fois cette auguste cérémonie.

Mais sous la troisième race, lorsque par la charte de Louis VII, confirmée par le Pape, Reims eut acquis le droit irrévocable de sacrer les Rois, plus de partage, plus de contestation, plus de doute ; ce privilége reste inva-

riable pour la ville et la cathédrale de Reims : vingt-six Rois, tous les Rois de France, Henri IV excepté, y sont sacrés. Henri IV fut sacré à Chartres, parce que Reims était au pouvoir de la Ligue.

Un usage, commencé au 5e. siècle, continué de Roi en Roi, depuis le 9e. et 10e. jusqu'à nous, suffirait pour asseoir une légitime possession.

Ouvrons maintenant les annales des autres peuples de l'Europe, et nous verrons des usages semblables à celui que nous rappelons ici.

Presque partout on voit une ville privilégiée pour le Sacre des Rois, et un grand dignitaire ecclésiastique, spécialement désigné pour la cérémonie du Sacre. L'Archevêque de Mayence est l'unique prélat qui sacre les Empereurs d'Allemagne; les Rois d'Espagne sont consacrés par l'Archevêque de Tolède; l'Archevêque de Cantorbéry sacre les Rois d'Angleterre, dans l'ancienne abbaye de Westminster; le Roi de Suède est couronné à Upsal, par l'Archevêque de cette ville; le couronnement des Rois de Hongrie se faisait à Presbourg; celui



des Rois de Pologne à Cracovie, par l'Archevêque de Gnesne, et celui des Empereurs de Russie se fait à Moscou. Les Évêques d'Ostie ont seuls le privilège de sacrer les Papes (1).

Reims est donc véritablement la ville du Sacre; aucune autre ville n'est fondée à lui contester ce droit, qui lui a été confirmé par deux Papes, et plus encore par les souvenirs glorieux qu'une longue suite de Rois y ont laissés. L'Archevêque de Reims, appuyé sur des titres aussi incontestables, partage avec la ville cette flatteuse et honorable prérogative.

(1) Mémoire sur le Sacre à Reims, par M. Géruzez, Professeur au Collège royal de Reims. Broch. in-8°. de 19 pages. 1819.

---

# DEUXIÈME PARTIE.

## DU CÉRÉMONIAL DU SACRE.

## CHAPITRE PREMIER.

QUOIQUE la cérémonie du Sacre et du Couronnement ait toujours été accompagnée du plus grand appareil, et se soit perfectionnée avec le temps, on peut dire cependant qu'elle est devenue aujourd'hui, par la pompe et la magnificence que nos derniers Rois y ont déployées, et surtout par les rits augustes de la religion, le spectacle le plus digne de la curiosité et de l'admiration des peuples. Il semble alors que toutes les circonstances, que tous les détails de cette solennité doivent être recueillis et consignés avec empressement dans les fastes de l'histoire. Cependant à peine trouve-t-on dans les chroniques et les

auteurs antérieurs au siècle de Louis XIV, quelques vestiges de cette noble cérémonie. Jusque-là, tout est défectueux, obscur. Louis XIV est le premier de nos Rois qui ait conçu et réalisé la pensée de laisser à la postérité des marques visibles d'une si belle et si éclatante action. Toutes les époques remarquables de la cérémonie de son Sacre ont été immortalisées par le burin; et cet exemple n'a pas été perdu pour les Rois ses successeurs.

Cette sainte cérémonie, intéressant le cœur d'un peuple entier, il nous paraissait convenable de lui présenter une description qui pût, en quelque sorte, tenir lieu de ce spectacle au plus grand nombre de personnes qui ne sont point à portée de contenter leur louable curiosité. Mais comme les cérémonies du Sacre ont souvent varié, ainsi qu'il est prouvé par les divers formulaires qui en ont été rédigés par ordre des Rois Louis VII, Louis VIII, Louis IX, Charles V,.. etc..., que l'on trouve au commencement du tome Ier. du Cérémonial Français de Godefroi, il

semblait difficile, au premier coup-d'œil, de trouver dans les *Retroacta* une base solide, inébranlable, sur laquelle nous pussions asseoir notre travail. Cependant, en comparant les procès-verbaux des Sacres de Louis XIV, Louis XV et Louis XVI, nous avons été frappés de leur identité parfaite, et nous avons pensé qu'il serait alors assez facile de déterminer par avance le cérémonial qui sera pratiqué au Sacre de notre bien-aimé Monarque; d'autant plus qu'il n'est pas de cérémonie où les traces de l'antiquité soient plus religieusement observées.

Quant aux modifications que le temps et nos mœurs exigeaient impérieusement, une personne recommandable, que sa position mettait à portée de nous en instruire, et dont la modestie nous force de taire ici le nom, a bien voulu nous communiquer des renseignemens, avec une obligeance qui mérite toute notre reconnaissance.

C'est ce cérémonial, puisé, comme l'on voit, à des sources certaines, que nous allons rap-

porter. Cette description nous a paru pouvoir être utile et commode à ceux qui assisteront au Sacre, et intéressante même pour ceux qui n'y assisteront pas.

---

# CHAPITRE II.

## PRÉPARATIFS DU SACRE.

Lorsque le Roi a fixé le jour de son Sacre et de son Couronnement, Sa Majesté fait écrire une lettre à l'Archevêque de Reims (1) pour l'inviter à se trouver près d'Elle aux jour et lieu marqués pour cette cérémonie. Une lettre semblable est adressée au Corps Municipal de la ville de Reims, afin que les habitans se disposent à l'entrée et à la réception du Roi.

Aussitôt tout est en mouvement : la ville fait ses préparatifs, orne ses rues, élève des arcs de triomphe, des portiques enrichis d'emblêmes et de devises convenables à la dignité du sujet.

De son côté, le Grand-Maître des Cérémo-

(1) S. S. le comte de Latil (Jean-Baptiste-Marie-Anne-Antoine), Pair de France, né aux îles Sainte-Marguerite, le 6 mars 1761, sacré le 7 avril 1816.

nies (1), qui a pris les ordres du Roi, parcourt la route que le Cortège doit suivre, marque les lieux où Sa Majesté doit être reçue et haranguée, et vient présider aux embellissemens de l'Église métropolitaine. Il fait dresser le trône, préparer les places que le Roi doit occuper dans l'Église, et disposer les sièges et les tribunes où doivent s'asseoir les Princes, Ambassadeurs, Cardinaux, Prélats, Ministres, Maréchaux et Officiers, selon leur rang.

On pare des plus beaux meubles de la Couronne les appartemens du Palais archiépiscopal que le Roi doit habiter : on fait apporter les ornemens royaux dont le Roi doit être vêtu et paré en son Sacre. En un mot, tous les Officiers, soit de la Garde, soit de la Conduite, soit de la Garderobe, soit de la Bouche, soit des Écuries du Roi, exécutent et donnent, chacun en ce qui le concerne, tous les ordres nécessaires, afin que, pendant le voyage et le séjour du Roi, rien ne manque ni à la sûreté, ni à la commodité, ni à la pompe, ni à l'abondance.

(1) M. le marquis de Dreux-Brézé, Pair de France.

# CHAPITRE III.

## LE JOUR DU DÉPART.

Le jour du départ arrivé, le Roi, accompagné des Princes du Sang et de toute sa Cour, sort de la Capitale, dans le plus pompeux appareil. Les Gardes-du-Corps escortent la voiture de Sa Majesté. Immédiatement après, suit un nombreux cortège de voitures occupées par les Princesses de la Famille et de la Maison royale, et un grand nombre d'équipages, tant du Roi, que des Princes, Ministres, Maréchaux, Ambassadeurs, qui suivent Sa Majesté dans tout le voyage. Les troupes de service ouvrent et ferment la marche.

Le premier jour, le Roi va coucher à Compiègne, à dix-huit lieues de Paris (1).

(1) Les grands préparatifs que l'on fait au château ne permettent pas de douter que Sa Majesté n'y séjourne quelque temps.

De Compiègne, le Roi se rend à Fismes, petite ville à six lieues de Reims (1).

Il est inutile de parler de l'empressement avec lequel, dans les villes, dans les villages, sur les routes, partout enfin, l'on se précipite au-devant du Roi. On veut, une fois au moins, fixer les traits du Monarque bien-aimé que le Ciel a donné à la France; il est reçu comme l'objet de l'espérance de ses peuples : ce n'est partout que fêtes, illuminations, réjouissances publiques.

(1) Cette marche fut celle du Roi-Martyr.

---

## CHAPITRE IV.

### ARRIVÉE DU ROI DANS LA VILLE DE REIMS.

A une heure donnée, le Corps Municipal de la ville de Reims, ayant à sa tête le Lieutenant (1), s'avance hors des murs, et va attendre le Roi à une demi-lieue de la ville. A son arrivée, le Roi monte dans sa magnifique voiture de cérémonie, à cent pas de l'endroit où s'est arrêté le Corps Municipal. Les Princes du Sang se placent à ses côtés. Les troupes de la Maison du Roi sont rangées en bataille, et accompagnent Sa Majesté dans son entrée. Le Cortège se met en marche; alors le Corps Municipal s'avance au-devant; lorsqu'il a joint la voiture du Roi, elle s'arrête; un valet-de-pied en ouvre la portière; le Corps Municipal, pré-

(1) Aujourd'hui le baron de Jessaint, préfet du département de la Marne, et M. le comte de Gestas, sous-préfet.

senté au Roi, fléchit le genou, et l'orateur porte la parole.

Le compliment achevé, le Cortège continue sa marche; le Corps Municipal prend les devans, et va attendre de nouveau Sa Majesté à la première barrière, où se fait la présentation des clés de la ville.

Le Roi passe ensuite sous les arcs de triomphe que la ville, empressée de manifester ses vifs sentimens d'amour, a soin de faire élever. Il entre dans la ville, avec tout l'appareil et tout l'éclat de la Majesté Royale, au milieu de l'allégresse et des acclamations d'un peuple innombrable, au son des cloches de toutes les Eglises, et au bruit de l'artillerie des remparts. Les Pages précèdent le char; vingt-quatre valets-de-pied marchent autour; deux Capitaines des Gardes sont, à cheval, aux portières de droite et de gauche; devant et derrière, un grand nombre de voitures, occupées par les Premiers Gentilshommes et les principaux Officiers des Princes du Sang, par le Premier Maître-d'Hôtel du Roi,

le Grand-Chambellan, le Premier Gentilhomme de la Chambre, le Grand-Maître de la Garde-robe, le Grand-Maître des Cérémonies, le Grand-Ecuyer, etc., etc. Les troupes de service ferment la marche (1).

(1) Au Sacre de Louis XVI, les Princesses ne faisaient point partie du Cortège. Madame Clotilde et Madame Élisabeth furent reçues la veille par le Corps Municipal, et firent leur entrée au bruit de l'artillerie. La Reine et Madame arrivèrent *incognito* pendant la nuit, et s'étaient placées aux fenêtres de la maison du sieur Andrieux, rue de Vesle, pour y voir passer le Roi.

---

# CHAPITRE V.

## ARRIVÉE DU ROI DANS L'ÉGLISE MÉTROPOLITAINE.

Lorsque le Cortège est arrivé à la porte principale de l'Église, le Roi descend de sa voiture, et est reçu par l'Archevêque de Reims, revêtu de ses habits pontificaux, assisté des Évêques ses suffragans et accompagné de son Coadjuteur (1). Ces Prélats sont en chape et en mître; les Chanoines et le Clergé, en chape.

Le Roi se met à genoux à la porte de l'Église; l'Archevêque de Reims, officiant, lui présente de l'eau bénite; Sa Majesté baise le livre des

(1) On assure que le Coadjuteur sera S. Ex. le comte de Frayssinous, Évêque d'Hermopolis, Pair de France, Ministre des Affaires Ecclésiastiques et de l'Instruction Publique, Premier Aumônier du Roi, Membre de l'Académie Française, etc., etc.

Évangiles que porte un Chanoine, en habit de Diacre, et l'Archevêque harangue le Roi.

Ensuite le Grand-Chantre entonne un répons, et le Clergé rentre dans le chœur en ordre de procession. Le Roi, marchant après les Évêques, est conduit au Prié-Dieu, dressé au milieu du chœur, sous un dais. On chante une antienne à la Vierge, l'Archevêque récite quelques oraisons, puis le *Te Deum* est chanté par les musiciens de la Métropole, au bruit de plusieurs salves de l'artillerie de la ville. A cet instant, on apporte le riche présent que le Roi fait à l'Église de Reims; le Premier Gentilhomme de la Chambre (1) le remet entre les mains du Roi, et Sa Majesté va l'offrir à Dieu, en le posant sur l'autel.

Après le *Te Deum*, l'Archevêque donne la bénédiction, et le Roi se retire dans le Palais archiépiscopal, qui est paré des plus superbes ameublemens de la Couronne. Sa Majesté y

(1) M. le duc d'Aumont, Pair de France.

reçoit les hommages de l'Église de Reims, de l'Université, du Corps Municipal, qui est admis à l'honneur d'offrir au Roi ses présens accoutumés, qui consistent en vins et fruits du pays.

---

# CHAPITRE VI.

## CÉRÉMONIE DE LA VEILLE DU SACRE.

La veille du Sacre, le Roi, accompagné des Princes du Sang, et suivi de toute sa Cour, se rend, après midi, à l'Église métropolitaine, pour assister aux premières vêpres du Sacre. Sa Majesté est reçue à la porte de l'Église par l'Archevêque, en habits pontificaux, à la tête du Chapitre, et assisté des Évêques ses suffragans, et va se placer, au milieu du chœur, sur le Prié-Dieu, qui est dressé sous un dais. Les Princes du Sang sont à la droite et à la gauche de Sa Majesté, et les principaux Officiers derrière son fauteuil. Le Grand-Aumônier (1) est à la droite du Prié-Dieu;

(1) S. A. le Prince de Croï, Archevêque de Rouen, Pair et Grand-Aumônier de France.



deux Cardinaux à la gauche (1), en rochet et en camail. Derrière le Grand-Aumônier, sont deux Aumôniers du Roi en quartier. Tous les Archevêques et tous les Évêques, invités par le Roi à la cérémonie de son Sacre, sont placés près de l'autel, à la droite; et les places de l'autre côté sont occupées par les Grands-Officiers de la Cour.

L'Archevêque de Reims se place dans la première haute-stalle à droite, et trois Évêques suffragans prennent place sur les stalles suivantes.

Le Coadjuteur de Reims se met dans la première stalle du côté gauche, les autres Évêques suffragans se placent ensuite. Les autres stalles sont occupées par les Chanoines, tous en chape; et les basses stalles par les habitués de l'Église.

(1) Anne-Antoine-Jules, duc de Clermont-Tonnerre, Pair de France, Archevêque de Toulouse et de Narbonne.

Anne-Louis-Henri, duc de la Fare, Pair de France, Archevêque de Sens et d'Auxerre.

Tous étant à leur place, l'Archevêque entonne les vêpres du jour, qui sont continuées par la musique du Roi et par celle de la Métropole. Après les vêpres, il y a un sermon sur la cérémonie du Sacre, et qui est prononcé ordinairement par un Archevêque ou par un Évêque.

La prédication finie, le Roi sort de l'Église avec les mêmes cérémonies observées lorsqu'il y est entré. Sa Majesté, ayant été reconduite à l'Archevêché, se dispose, par la confession, à la sainte cérémonie du lendemain.

---

## CHAPITRE VII.

### CÉRÉMONIES DU JOUR DU SACRE.

Dès l'aube du jour mémorable fixé pour le Sacre, tout est en mouvement dans la ville. Les troupes, dans la plus riche tenue, vont prendre les postes qui leur sont assignés ; une foule immense se dirige vers l'auguste Basilique : l'intérieur en est décoré avec une magnificence dont il est difficile de se former une idée. Toutes choses étant disposées pour l'auguste cérémonie, les Chanoines, tous en chape, entrent au chœur vers les six heures du matin, et se placent dans les hautes stalles, à l'exception des quatre premières, qu'ils laissent vides de chaque côté.

On apporte les ornemens royaux, qui sont déposés à côté de l'autel, pour être à portée lors du Couronnement de Sa Majesté.

On commence prime. Pendant ce temps-là, l'Archevêque de Reims arrive à l'Église, se rend dans la sacristie pour prendre ses habits pontificaux, et revient ensuite à l'autel. Il est précédé du Grand-Chantre, du Sous-Chantre, tenant chacun leur bâton, et des quatre Évêques qui doivent chanter les litanies, en chape et en mître. Après eux, marchent l'Évêque d'Amiens (1), Sous-Diacre, et l'Évêque de Soissons (2), Diacre, tous deux en mître. L'Archevêque de Reims vient ensuite, assisté de son Coadjuteur, désigné pour le suppléer dans la cérémonie du Sacre, en cas de besoin, et suivi de deux Chanoines en chape, destinés pour les cérémonies. Lorsque l'Archevêque a fait sa révérence à l'autel, il s'assied au milieu du sanctuaire, le visage tourné vers le chœur, dans le fauteuil qui lui est préparé, vis-à-vis le Prié-Dieu du Roi. Les Évêques de Soissons et d'A-

(1) M. de Chabons, sacré le 17 novembre 1822.

(2) M. de Villèle, Pair de France, sacré le 24 septembre 1820.

miens se placent à ses côtés, et les Évêques qui doivent chanter les litanies prennent leurs places au côté droit de l'autel.

Le Grand-Aumônier de France, et après lui les autres Cardinaux invités, tous en rochet, et revêtus de leur chape de Cardinal, sont placés sur une forme un peu plus haute, mais un peu moins avancée que le banc des Pairs Ecclésiastiques.

Les Archevêques et Évêques invités ont leurs places derrière les Pairs Ecclésiastiques; après eux, les Agens du Clergé, derrière lesquels sont les Abbés, Aumôniers du Roi, en rochet et en manteau long.

Les formes qui sont au-dessous de celles des Prélats sont occupées par les Conseillers d'État, par les Maîtres des Requêtes, et par les Secrétaires du Roi, invités à la cérémonie du Sacre.

Les Pairs Ecclésiastiques, en mître et en chape de drap d'or, sont conduits, à leur arrivée, par le Grand-Maître des Cérémonies, et se placent auprès de l'autel, du côté de l'É-

pître, sur un banc couvert d'un riche tapis.

Les trois Maréchaux de France, désignés par le Roi pour porter la Couronne, le Sceptre et la Main de Justice, se placent sur un banc, derrière celui des Pairs Laïques.

Les Ministres, Secrétaires d'Etat, occupent un banc séparé et au-dessous de celui des trois Maréchaux de France. Les autres Maréchaux prennent leur place sur une forme qui est derrière le banc des honneurs. Sur les autres formes et sur la même ligne, sont les principaux Officiers de Sa Majesté et les Seigneurs de la Cour.

Les Princesses, et les Dames qui les accompagnent, sont conduites à une grande tribune élevée dans la croisée du chœur, au côté droit de l'autel.

Le Nonce du Pape et les Ambassadeurs des Puissances étrangères, sont pareillement conduits à leur tribune, à gauche de l'autel, par les Introducteurs (1) des Ambassadeurs qui se pla-

(1) Le baron de la Live et M. de Viviers.

cent auprès d'eux sur la même ligne. Le reste de la tribune est occupé par les Ministres et Envoyés des différentes Cours, et par les Princes et Seigneurs étrangers.

Les galeries en amphithéâtre, élevées entre les piliers des deux côtés du chœur, sont remplies de toutes les autres personnes de distinction.

Quatre Députés de l'Hôtel-de-Ville de Reims sont admis à entrer dans le chœur, où ils prennent leurs places sur un banc qui leur est destiné, du côté de l'Évangile, au-dessous des premières stalles des Chanoines, vers le sanctuaire.

Vers les sept heures, les Pairs Laïques sortent du Palais archiépiscopal, et arrivent à l'Église où ils sont reçus par le Grand-Maître des Cérémonies, qui les conduit à l'autel, où ils font les révérences qui sont d'usage. Ils vont ensuite se placer sur la forme qui leur est destinée, du côté de l'Évangile; elle est couverte aussi richement que celle des Pairs Ecclésiastiques.

Les Pairs Laïques sont vêtus d'une veste d'étoffe d'or qui leur descend jusqu'à mi-jambe. Ils ont une ceinture d'or, et par dessus leur longue veste un manteau ducal de drap violet, doublé et bordé d'hermine, ouvert sur l'épaule droite. L'épitoge, ou le collet rond, est aussi bordé d'hermine. Ils ont tous une couronne d'or, sur un bonnet de satin violet.

C'est le premier Prince du Sang qui représente le *Duc de Bourgogne;* son siège a un marche-pied plus haut que celui des autres Pairs. Les autres Princes du Sang, selon leur rang, représentent l'un, le *Duc de Normandie*, l'autre, le *Duc d'Aquitaine*, un autre, le *Comte de Toulouse*, un autre, le *Comte de Flandres* et un autre, le *Comte de Champagne*.

Les trois Pairs qui représentent les Ducs, ont des couronnes *ducales*, et les trois autres Pairs, qui représentent les Comtes, portent des couronnes de *Comte*. Ils portent sur leurs manteaux les colliers de leurs ordres.

---



# CHAPITRE VIII.

## LE LEVER DU ROI.

Un moment après que les Pairs Laïques ont pris leurs places, ils s'approchent, ainsi que les Pairs Ecclésiastiques, de l'Archevêque de Reims, et conviennent, suivant l'usage très-ancien, de députer l'Évêque de Laon (1) et l'Évêque de Beauvais (2), pour aller chercher le Roi.

Ces deux Prélats, ayant à leurs côtés deux Enfans de chœur en chape, tenant chacun un chandelier avec un cierge allumé, et un troisième, revêtu de même, portant le bénitier, se mettent en marche, précédés du Grand-Maître des Cérémonies. Tous les Chanoines,

(1) M......

(2) M. de Lesquen, sacré le 13 juillet 1823.

en chape, marchent devant en ordre de procession. La musique occupe le milieu des deux files qui sont terminées par le Chantre et le Sous-Chantre. Arrivés à la chambre du Roi, qu'ils trouvent fermée, le Chantre y frappe de son bâton. Le Grand-Chambellan (1), sans ouvrir la porte, dit : *Que demandez-vous ?* Un des Évêques répond : *Le Roi.* Le Grand-Chambellan réplique : *Le Roi dort.* Le Chantre frappe de nouveau, l'Évêque demande une seconde fois *le Roi*, et le Grand-Chambellan fait la même réponse. Mais à la troisième fois, le Chantre ayant frappé, et le Grand-Chambellan ayant répondu de même, l'Évêque ajoute : *Nous demandons N.... que Dieu nous a donné pour Roi.* Aussitôt les portes de la chambre s'ouvrent, le Grand-Maître des Cérémonies conduit les deux Évêques députés auprès de Sa Majesté, qu'ils saluent profondément. Ils sont précédés du Chantre, du Sous-Chantre et de l'Enfant de chœur portant le bénitier.

(1) Le prince de Talleyrand, Pair de France.

Le Roi est couché sur un lit de parade. Il est vêtu d'une longue camisole cramoisie, garnie de galons d'or, et ouverte, ainsi que la chemise, aux endroits ménagés pour les *Onctions;* par-dessus cette camisole, le Roi a une longue robe d'étoffe d'argent, et sur sa tête une toque de velours noir, garnie d'un cordon de diamans, d'une plume de héron fine, et d'une double aigrette blanche.

L'Évêque de Laon présente de l'eau bénite à Sa Majesté, et récite une oraison. Ensuite les deux Évêques soulèvent le Roi de dessus son lit (1), et le conduisent processionnellement à l'Église, en chantant un répons.

(1) Jusque dans le douzième siècle, ceux de nos Princes qui succédaient au trône, n'étaient reconnus Rois que du jour de leur Sacre. Avant cela, *le Roi dormait*, disent les vieilles chroniques, et l'autorité royale demeurait si absolument aux Grands ou au Régent, que leur nom seul était marqué dans les actes. C'est apparemment ce que figure encore cet endroit du cérémonial, où les deux Évêques, députés pour amener le Roi à l'Église, le trouvent couché sur un lit.

## CHAPITRE IX.

### LE DÉPART POUR L'ÉGLISE.

Le Cortège suit une galerie, construite en pente douce, depuis la salle de l'Archevêché jusqu'au portail de la Métropole. Les Gardes-de-l'Hôtel commencent la marche et précèdent le Clergé qui accompagne les Évêques; après le Clergé s'avancent les Cent-Suisses, ayant à leur tête leur Capitaine.

Vient la musique de la Chambre du Roi; puis six Héraults-d'Armes (1), portant par-dessus leurs pourpoints la cotte-d'armes de velours violet, chargée des armes de France en broderie, et le caducée à la main.

(1) MM. de Vanzelles, le chevalier de Maradas, Cordier de Saint-Elne, le chevalier Fabvre, le baron Lainé, Leconte.

Le Grand-Maître et le Maître des Cérémonies (1) marchent après, et précèdent les quatre Chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit, destinés à porter les offrandes, et vêtus du grand manteau de l'Ordre ; ils sont suivis des Pages de la Chambre du Roi.

On voit après eux, le Maréchal de France représentant le Connétable (2), vêtu comme les Pairs Laïques, avec la couronne de *Comte*. A ses côtés sont les deux Huissiers de quartier de la Chambre du Roi, vêtus de blanc et portant leurs masses ; derrière lui se trouve le Grand-Ecuyer de France, destiné à porter la queue du Manteau Royal.

Le Roi paraît ensuite accompagné des deux Évêques. Derrière Sa Majesté sont deux Capitaines des Gardes, à droite et à gauche.

(1) M. le marquis de Rochemore.

(2) Le Maréchal Moncey, *duc de Conégliano*, comme le plus ancien Maréchal de France, représentera le *Connétable*.

Le Grand-Chancelier de France (1), et, en son absence, le Garde-des-Sceaux, son représentant, marche après le Roi. Il est vêtu d'une soutane de satin cramoisi, d'un grand manteau d'écarlate par-dessus, avec l'épitoge retroussée et fourrée d'hermine; il porte sur la tête le mortier de Chancelier, de drap d'or, bordé d'hermine.

Le Grand-Maître de la Maison du Roi, portant son bâton à la main, vient ensuite, ayant à sa droite, sur la même ligne, le Grand-Chambellan, à sa gauche, le Premier Gentilhomme de la Chambre et le Grand-Maître de la Garde-robe (2); ils sont tous quatre vêtus comme les Pairs Laïques, et ont la couronne de *Comte* sur la tête.

Cette marche pompeuse est fermée par les Gardes-du-Corps.

(1) S. G. M. Dambray.

(2) Le marquis de Boisgelin.

---



## CHAPITRE X.

### ARRIVÉE DU ROI A L'ÉGLISE.

Lorsque le Cortège est arrivé à la Métropole, les Gardes-de-l'Hôtel s'arrêtent à la porte de l'Église, les Cent-Suisses forment une double haie entre les barrières par lesquelles on traverse la nef. Le Clergé s'arrête à l'entrée de la nef, un des deux Évêques qui accompagnent Sa Majesté, récite une oraison, après laquelle le Chantre entonne le psaume vingtième, que continuent les musiciens en faux-bourdon. C'est alors que le Roi, précédé du Clergé, toujours accompagné des deux Évêques, entre dans le chœur, et va se mettre à genoux au pied de l'autel. Aussitôt l'Archevêque de Reims se lève de son siège et dit une oraison. Ensuite Sa Majesté est conduite par les mêmes Évêques au fauteuil qui est sous le dais au milieu du chœur.

Les deux Capitaines des Gardes prennent leurs places à la droite et à la gauche du fauteuil du Roi. Le Capitaine des Cent-Suisses qui a suivi le Roi dans le chœur, prend la sienne au côté droit de l'estrade sur laquelle est Sa Majesté.

Le Connétable, ayant à ses côtés les deux Huissiers de la Chambre portant leurs masses, se place sur le siège qui lui est destiné derrière le Roi, et à quelque distance.

Le Chancelier de France prend place derrière le Connétable, et à trois pieds de distance.

Le Grand-Maître de la Maison du Roi, ayant son bâton de commandement à la main, se place sur un banc qui est derrière le Chancellier, et sur lequel le Grand-Chambellan se met à la droite; le Premier Gentilhomme de la Chambre et le Grand-Maître de la Garderobe à la gauche. Le Grand-Écuyer de France demeure auprès et à la droite du Roi, et les quatre Chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit, nommés pour porter les offrandes, vont se placer dans

les quatre premières hautes stalles du chœur du côté de l'Épître.

Chacun ayant pris sa place, l'Archevêque présente de l'eau bénite au Roi et aux personnes qui ont leurs séances dans cette auguste cérémonie. On chante ensuite le *Veni Creator*, après lequel les Chanoines commencent tierce. Cet office étant fini, la *Sainte-Ampoule* arrive à la porte de l'Église.

---

# CHAPITRE XI.

## ARRIVÉE DE LA SAINTE-AMPOULE (1).

Vers les six heures et demie du matin, les quatre Otages envoyés par le Roi pour faire apporter la *Sainte-Ampoule* dans l'Eglise métropolitaine, arrivent à Saint-Remi. Ils sont précédés de l'Aide des Cérémonies, et suivis d'Écuyers et de Chevaliers de Saint-Louis.

Ils prêtent serment sur le livre des Evangiles, et jurent, entre les mains du Grand-Prieur et de plusieurs autres témoins, qu'il ne sera fait aucun tort à la *Sainte-Ampoule*, pour la conservation de laquelle ils exposeraient leur vie, et en même temps ils se constituent cautions solidaires, et déclarent qu'ils demeureront en otage jusqu'au retour de la *Sainte-*

(1) Cette cérémonie n'aura pas lieu.

*Ampoule*. Après avoir prêté serment, ils requièrent néanmoins qu'il leur soit permis d'accompagner la *Sainte-Ampoule*, pour plus grande sûreté et conservation d'icelle, sous le même cautionnement; ce qui leur est accordé.

Vers les sept heures du matin, la procession se met en marche, et la *Sainte-Ampoule* est transférée, en grande pompe, à la Métropole. Le dais est porté par les quatre Chevaliers de la *Sainte-Ampoule*. Deux des Barons otages sont en tête, précédés de deux Chevaliers de Saint-Louis, portant chacun un guidon. Derrière le dais, suivent les deux autres Barons otages et un même nombre de Chevaliers de Saint-Louis, portant aussi des guidons. Ils sont tous à cheval.

Le Grand-Prieur de Saint-Remi, en chape d'étoffe d'or, monté sur une *haquenée blanche*, couverte d'une housse de moire d'argent, relevée en broderie très-riche, et bordée d'une frange d'argent, se place sous le dais, portant le Reliquaire suspendu à son col par une chaîne d'or.

Lorsque la procession est arrivée au-devant du portail de l'Église métropolitaine, le Grand-Prieur, les quatre Barons servant d'otages, leurs Écuyers, l'Aide des Cérémonies descendent de cheval (1). Le dais reste sous la galerie. Ensuite le Grand-Prieur, accompagné des quatre Otages et leurs Écuyers, des Chevalirs de la *Sainte-Ampoule*, entre dans l'Église, où, près de la porte du chœur, arrive l'Archevêque, précédé de sa croix, accompagné de son Coadjuteur, en chape et en mître, et assisté de deux Évêques, en habits de Diacre et de Sous-Diacre, pour recevoir la *Sainte-Ampoule*.

Le Grand-Prieur, en la lui remettant entre les mains, dit : « Monseigneur, je remets » entre vos mains ce précieux trésor, envoyé » du Ciel au grand Saint Remi pour le Sacre » de Clovis et des Rois ses successeurs; mais, » avant, je vous supplie, selon l'ancienne » coutume, de vous obliger à me la rendre,

(1) Anciennement le Prieur de Saint-Remi venait à cheval jusqu'au sanctuaire, et on sablait l'Église. Au Sacre de Charles VII, on ne permit pas au Prieur d'entrer ainsi dans la Cathédrale.

» après que le Sacre de notre Roi sera fait ». A quoi l'Archevêque lui répond : « Je reçois » avec respect cette *Sainte-Ampoule*, et je » vous promets, foi de Prélat, de la remettre » entre vos mains, la cérémonie du Sacre » achevée ».

A l'instant, l'Archevêque rentre dans le chœur avec ses assistans, suivi du Cortège qui a accompagné le Grand-Prieur dans l'Église. Les quatre Otages occupent les quatre premières stalles hautes du côté de l'Évangile, et leurs Écuyers, ayant leur guidon en main, les quatre stalles basses devant eux. Le Grand-Prieur, en chape, se place sur les degrés de l'autel du côté de l'Épître. Les Chevaliers de la *Sainte-Ampoule* se placent du même côté sur des banquettes près des piliers du chœur.

---

## CHAPITRE XII.

### PROMESSES ET SERMENS DU ROI.

Lorsque l'Archevêque a posé la *Sainte-Ampoule* sur l'autel, et que l'on a chanté une antienne en son honneur, les Chanoines commencent sexte. L'Archevêque, pendant ce temps-là, va derrière le grand-autel se revêtir des ornemens pour célébrer la messe. Il en revient précédé de douze Chanoines, procédans et assistans, dont six Diacres qui sont vêtus de dalmatiques, et les six Sous-Diacres, de tuniques. L'Archevêque est encore précédé de sa crosse et de deux Chanoines en chape.

Les Chanoines procédans et assistans prennent place sur des bancs, derrière les quatre Évêques qui doivent chanter les litanies.

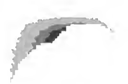
L'Archevêque, après avoir fait la révérence

à l'autel et au Roi, va s'asseoir sur son fauteuil devant l'autel, et puis, assisté des Évêques de Laon et de Beauvais, s'approche de Sa Majesté et lui fait la requête suivante, pour toutes les Églises de France : « Nous vous demandons de » conserver les privilèges canoniques, les droits » et la juridiction dont chacun de nous, et » les Églises qui nous sont confiées, sommes » en possession, et de vous charger de notre » défense, comme un Roi le doit dans son » royaume à chaque Évêque et à l'Église qui » est commise à ses soins. » Alors le Roi, sans se lever de son fauteuil, et la tête couverte, répond ainsi : « Je promets de conserver à cha- » cun de vous et aux Églises qui vous sont » confiées les privilèges canoniques, les droits » et la juridiction dont vous jouissez, et de vous » protéger et défendre, autant que je le pour- » rai, avec le secours de Dieu, comme il est » du devoir d'un Roi dans son royaume de pro- » téger chaque Évêque et l'Église qui est com- » mise à ses soins. »

Lorsque le Roi a fait cette promesse, les

deux Évêques suffragans demandent aux Princes et au peuple s'ils acceptent N..... pour leur Roi? Le consentement de l'assemblée ayant été reçu par un respectueux silence (1), l'Archevêque demande au Roi le serment du royaume. Sa Majesté assise, la tête couverte, le prononce tout haut en latin, et tenant les mains sur le livre des Évangiles : « Je promets, au » nom de Jésus-Christ, au peuple chrétien qui » m'est soumis, 1°. de faire conserver en tous » temps, à l'Église de Dieu, la paix par le peuple » chrétien; 2°. d'empêcher les personnes de » tout rang de commettre des rapines et des » iniquités de quelque nature qu'elles soient; » 3°. de faire observer la justice et la miséri- » corde dans tous les jugemens, afin que Dieu, » qui est la source de la clémence et de la misé- » ricorde, daigne la répandre sur moi et sur » vous aussi; 4°. de m'appliquer sincèrement,

(1) L'assemblée y répondait autrefois par ces acclamations : *Laudamus*, *volumus*, *fiat*. *Il nous plaît*, *nous le voulons*, *qu'il soit notre Roi.*



» et de tout mon pouvoir, à exterminer, de » toutes les terres soumises à ma domination, » les hérétiques nommément condamnés par » l'Église. Je confirme par serment toutes les » choses énoncées ci-dessus : qu'ainsi Dieu et » ces saints Évangiles me soient en aide (1). »

Après ce serment, le Roi prononce celui de chef et souverain Grand-Maître de l'Ordre du Saint-Esprit, qui est conçu en ces termes :

« Nous N....., par la grâce de Dieu, Roi » de France et de Navarre, jurons et vouons » solennellement en vos mains, à Dieu le

(1) Le serment du Roi ne contenait primitivement que trois articles, concernant la paix, la justice et la clémence; il fut augmenté d'un quatrième par le conseil d'un Dominicain qui était à la Cour, savoir: de mettre hors de son royaume les *hérégès* ou *hérétiques*. Charles VIII est le premier de nos Rois qui ait prononcé cette formule de serment, et son exemple a été suivi par ses successeurs.

Il est probable qu'il y aura quelques modifications dans le formulaire du serment; il faut qu'il soit en harmonie avec les lois organiques du royaume.

» Créateur, de vivre et mourir en sa sainte foi
» et religion catholique, apostolique et ro-
» maine, comme à un bon Roi très-chrétien
» appartient, et plutôt mourir que d'y faillir;
» de maintenir à jamais l'Ordre du Saint-Esprit,
» fondé et institué par le Roi Henri III, sans
» jamais le laisser décheoir, amoindrir ni di-
» minuer, tant qu'il sera en notre pouvoir;
» observer les statuts et ordonnances dudit
» Ordre entièrement, selon leur forme et te-
» neur, et les faire exactement observer par
» tous ceux qui sont et seront après reçus au-
» dit Ordre, et par exprès ne contrevenir
» jamais, ni dispenser ou essayer de changer
» ou innover les statuts irrévocables. »

Ces statuts portent que la Grande-Maîtrise de l'Ordre sera unie à perpétuité à la Couronne de France; que l'on conservera toujours le même nombre déterminé de Cardinaux, Prélats, Commandeurs et Officiers; qu'il ne sera jamais permis de transférer la provision des commandes, en tout ou en partie, à aucun autre; que les Commandeurs et Officiers reçus

ne seront point dispensés, autant que cela sera possible, de communier les jours ordonnés; que l'on n'admettra au nombre des Commandeurs et Officiers que des Gentilshommes de trois quartiers paternels; et que tous les Chevaliers ou Commandeurs seront tenus de porter toujours la croix aux habits ordinaires, et l'habit de l'Ordre aux iours désignés.

---

# CHAPITRE XIII.

## CONSÉCRATION DU ROI.

Dans le temps que le Roi fait les sermens, les habits et les ornemens royaux, dont Sa Majesté doit être parée en son Sacre, sont mis sur l'autel, savoir : la grande couronne de Charlemagne, et deux autres, dont une enrichie de pierres précieuses, l'autel d'or, l'épée, le sceptre, la main de justice, les éperons et le livre des cérémonies; une camisole de satin rouge garnie d'or, une tunique et une dalmatique qui représentent les ornemens de Diacre et de Sous-Diacre, des bottines et un manteau royal de velours violet, semé de fleurs de lys d'or, doublé d'hermine.

L'Archevêque retourne à l'autel, au pied duquel le Roi est conduit par les Évêques de



Laon et de Beauvais; et là, étant debout, le Premier Gentilhomme de la Chambre lui ôte la longue robe de toile d'argent, qu'il remet entre les mains du Premier Valet-de-Chambre. Le Grand-Maître de la Garderobe ayant reçu la toque des mains de Sa Majesté, la remet au Premier Valet-de-Chambre de la Garderobe. Le Roi reste debout, la tête découverte, et vêtu seulement de la camisole de satin.

L'Archevêque ayant fait des prières pour Sa Majesté, on apporte le fauteuil du Roi devant celui de l'Archevêque, et Sa Majesté s'y étant assise, le Grand-Chambellan lui chausse les bottines de velours, ou les sandales. Le Duc de Bourgogne, premier Pair, lui met les éperons d'or et les lui ôte tout de suite. L'Archevêque bénit en même temps l'épée de Charlemagne qui est dans le fourreau, la ceint au Roi par-dessus sa camisole, la lui ôte aussitôt, et puis l'ayant tirée du fourreau, fait une prière. Après cette prière, l'Archevêque remet l'épée toute nue entre les mains

de Sa Majesté, et le chœur chante une antienne. A l'instant que le Roi tient l'épée, la pointe levée, l'Archevêque dit une oraison; ensuite le Roi baise l'épée et l'offre à Dieu en la remettant sur l'autel. L'Archevêque la reprend et la rend au Roi : Sa Majesté, l'ayant reçue à genoux, la remet entre les mains du Connétable qui la tient haute, la pointe levée, pendant toutes les cérémonies du Sacre, du Couronnement et du Festin royal.

Ces prières finies, l'Archevêque se retourne du côté de l'autel, sur le milieu duquel il place la patêne d'or du calice de Saint Remi. Le Grand-Prieur ouvre le reliquaire qui renferme la *Sainte-Ampoule*, la prend et la donne à l'Archevêque qui en tire, avec une aiguille d'or que lui présente le Grand-Prieur, un peu du Baume qu'elle contient, le met sur la patêne, puis, ayant rendu la *Sainte-Ampoule* au Grand-Prieur qui la replace dans le reliquaire, il prend, avec la même aiguille d'or, du Saint-Chrême, et le mêle avec cette huile précieuse.

Pendant cette cérémonie, le chœur chante un répons et un verset. L'Archevêque, tourné vers l'autel et sans mître, dit ensuite le verset et l'oraison de Saint Remi. Alors le Roi se prosterne sur un long carreau de velours violet, semé de fleurs de lys d'or. En même temps l'Archevêque de Reims se prosterne à sa droite, et les Évêques de Laon et de Beauvais se tiennent debout aux deux côtés de Sa Majesté. Aussitôt les quatre Évêques chantent les litanies, auxquelles le chœur répond. Dès que les litanies sont achevées, les quatre Évêques toujours à genoux, et l'Archevêque debout, sans mître, tourné vers le Roi qui est toujours prosterné, récite plusieurs oraisons. Après ces prières, l'Archevêque, assis sur son fauteuil, le dos tourné vers l'autel, et avec sa mître, dit plusieurs prières sur le Roi, qui s'est mis à genoux devant lui.

L'Archevêque, demeurant toujours assis, récite une sixième oraison, d'une voix plus élevée. Lorsqu'elle est finie, le Roi restant toujours à genoux, l'Archevêque assis, et tenant

d'une main la patêne d'or du calice de Saint Remi, sur laquelle est déposée *l'Onction Sacrée*, en prend avec le pouce droit, et commence d'oindre le Roi de la manière suivante :

Premièrement, sur le sommet de la tête, en faisant le signe de la croix, et en disant ces paroles : *Ungo te in Regem de oleo sanctificato, in nomine Patris, et Filii, et Spiritûs Sancti.* (*Je vous sacre Roi avec cette huile sanctifiée, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.*) Il répète les mêmes signes de croix aux six Onctions qui suivent, et tous les assistans répondent à la fin de chacune : *Amen.*

2°. Sur l'estômac; les Évêques de Laon et de Beauvais ouvrent les ouvertures faites à la chemise, à la camisole du Roi, et à chacun des endroits où doit se mettre la *Sainte-Onction*; 3°. entre les deux épaules; 4°. sur l'épaule droite; 5°. sur l'épaule gauche; 6°. aux plis et aux jointures du bras droit; 7°. aux plis et aux jointures du bras gauche.

Les sept *Onctions* et les oraisons finies, l'Archevêque, aidé des Évêques de Laon et de



Beauvais, referme les ouvertures de la chemise et de la camisole du Roi avec des lacets d'or. Le Grand-Chambellan revêt ensuite Sa Majesté de la tunique, de la dalmatique et du manteau royal. Ces vêtemens, qui représentent les trois ordres de *Sous-Diacre*, de *Diacre* et de *Prêtre*, sont de velours violet, parsemés de fleurs de lys en broderie d'or.

Le Roi se remet à genoux devant l'Archevêque qui reprend la patêne, et fait à Sa Majesté la huitième *Onction*, sur la paume de la main droite, et la neuvième sur celle de la main gauche. Le Roi, toujours à genoux, et tenant les mains jointes devant la poitrine, l'Archevêque, debout et sans mître, récite une oraison, après laquelle il bénit les gants et les asperge d'eau bénite; et s'étant assis, avec sa mître, il les met aux mains du Roi, en faisant une prière. L'Archevêque, ayant pareillement béni l'anneau, le met au quatrième doigt du Roi; après quoi, il prend le sceptre royal sur l'autel, le met dans la main gauche de Sa Majesté, et enfin, la main de justice, qu'il lui met dans la main droite.

## CHAPITRE XIV.

### COURONNEMENT DU ROI.

Après ces cérémonies, le Chancelier monte à l'autel, se place du côté de l'Évangile, le visage tourné vers le chœur, et appelle les Pairs Laïques et les Pairs Ecclésiastiques, selon leur rang, en disant à chacun : *Présentez-vous à cet acte.* On n'appelle pas l'Archevêque de Reims, parce que sa fonction est de sacrer le Roi.

Le Chancelier descend ensuite de l'autel, et se remet à sa place; l'Archevêque prend la grande couronne de Charlemagne et la soutient seul à deux mains sur la tête du Roi, sans le toucher. Aussitôt les Pairs Laïques et les Pairs Ecclésiastiques y portent la main pour la soutenir, et l'Archevêque la tenant toujours de la main gauche, fait une prière; ensuite il



met seul la couronne sur la tête de Sa Majesté, et continue de prier. Après le Couronnement, il se lève, quitte sa mître, récite plusieurs oraisons et donne plusieurs bénédictions.

---

# CHAPITRE XV.

## LE ROI CONDUIT AU TRÔNE.

Dès que cette grande cérémonie du Couronnement est achevée, l'Archevêque, précédé de son Porte-Croix, de son Porte-Crosse, et des deux Chanoines en chape, prend le Roi par le bras droit, et le conduit en cet ordre au trône, qui lui a été élevé au dessus du jubé. Les six Héraults-d'Armes, qui sont au milieu du chœur, commencent la marche, et s'arrêtent au bas des escaliers qui conduisent au jubé. Les Pairs Ecclésiastiques montent par l'escalier du côté de l'Épître, et les Pairs Laïques par l'escalier du côté de l'Évangile. Le Connétable, tenant l'épée nue et droite, ayant à ses côtés les deux Huissiers de la Chambre portant leurs masses, marche devant le Roi, qui a la couronne de diamans sur la tête, et

qui porte en ses mains le *sceptre* et *la main de justice*. Les Capitaines des Gardes, précédés des six Gardes de la Manche, marchent au deux côtés du Roi; la queue du manteau royal est portée par le Grand-Écuyer de France. Le Chancelier suit seul le Roi : après lui le Grand-Maître de la Maison du Roi. A sa droite, le Grand-Chambellan, et à sa gauche le Premier Gentilhomme et le Grand-Maître de la Garde-robe. Les six Gardes de la Manche s'arrêtent au haut des marches du trône, trois de chaque côté.

Le Roi étant monté à son trône par l'escalier du côté de l'Évangile, les Pairs Ecclésiastiques et les Pairs Laïques se placent, chacun selon son rang, aux deux côtés du trône, et les Grands-Officiers se tiennent sur la marche de l'estrade, à coté du fauteuil de Sa Majesté. L'Archevêque fait asseoir le Roi, et le tenant toujours par le bras droit, récite les prières de l'*Intronisation*.

Ces prières achevées, l'Archevêque quitte sa mître, fait une profonde révérence au Roi,

et le baise, en disant tout haut, et par trois fois : *Vivat Rex in æternùm !* ( *Que le Roi vive éternellement !* ) Les Pairs Laïques et les Pairs Ecclésiastiques reçoivent aussi les baisers de Sa Majesté, en faisant à leur tour une semblable acclamation, puis se remettent à leurs places, et les Héraults - d'Armes montent au jubé. Aussitôt on ouvre les portes de l'Église, des flots de peuple inondent les portiques du Temple : tous veulent contempler le Souverain sur son trône, entouré de toute la pompe et de tout l'éclat de la royauté. Les voûtes retentissent des cris mille fois répétés de *vive le Roi !* qui se prolongent aux environs de l'Église. Les trompettes et les autres instrumens qui sont dans le chœur se font entendre, et se mêlent aux cris de joie que poussent à l'envi tous les assistans. (1)

(1) Nous ne pouvons résister au violent désir de transcrire ici le passage suivant extrait de la lettre de Marmontel sur le Sacre de Louis XVI.

« Qu'ai-je donc à vous dire encore? ce qu'il est im-



C'est en ce moment que, suivant un antique usage, les oiseleurs lâchent dans l'Église un

» possible d'imaginer et de décrire : l'impression » soudaine et profonde qu'a faite sur tous les esprits le » moment où tous les Pairs de France, venant de » placer de leurs mains et de soutenir sur la tête de » Louis XVI la couronne de Charlemagne, le Roi » s'est montré tout-à-coup, accompagné de ce noble cor- » tège, sur une tribune exhaussée, séparant le chœur » et la nef, où son trône était élevé, et qu'il s'est assis » sur ce trône entre sa noblesse et son peuple. Repré- » sentez-vous ce tableau.

» A peine le bruit des trompettes, des cloches, de » l'artillerie annonce le Couronnement, les portes s'ou- » vrent, le peuple, à flots pressés, inonde cette Église » immense, et dans l'instant fait retentir les voûtes d'un » concert de *vive le Roi!* que répète en écho la multi- » tude des assistans dont toute l'enceinte du chœur est » remplie en amphitéâtre. Ces cris, mille fois renvoyés » du fond du sanctuaire au-delà du parvis, font taire » les chants de l'Église, absorbent le son des trompettes, » couvrent le bruit des cloches et celui du canon.

» C'est alors qu'un attendrissement inexprimable a » saisi toute l'assemblée, et que les larmes ont coulé; » c'est alors que, toutes les voix étouffées par les san-

grand nombre de petits oiseaux qui, par le recouvrement de leur liberté, signifient l'effusion des grâces du Souverain sur son peuple, et que jamais les hommes ne sont plus véritablement libres que sous le règne d'un Prince éclairé, juste et bienfaisant.

» glots, un mouvement involontaire a excité des battemens de mains, qui dans l'instant sont devenus universels. Les Grands, la Cour, le peuple, animés du même transport, n'ont eu que la même manière de s'exprimer : l'ivresse était au comble, et ce n'a plus été qu'une alternative rapide d'acclamations et d'applaudissemens. Ces marques éclatantes de joie et de tendresse ont redoublé, dans le moment que le Frère du Roi et les Princes de son Sang, qui représentaient les anciens Pairs Laïques, s'avançant jusqu'au pied du trône, ont reçu du Roi le baiser de paix. Le vœu de la nation, pour une concorde si précieuse, a été marqué par le plus unanime et le plus doux transport. Enfin, dans tout ce qu'on a pu entendre des hymnes de l'Église, il n'y a pas eu un seul mot susceptible d'allusion aux vertus du Roi, à l'amour de son peuple, à la prospérité de son règne, qui n'ait été saisi et relevé par des cris de *vive le Roi!* »



L'artillerie célèbre aussi et annonce cette grande solennité par plusieurs décharges, et les troupes de service par une triple salve de leur mousqueterie.

Pendant ces vives acclamations d'allégresse, les Héraults-d'Armes distribuent dans le chœur et dans la nef une grande quantité de médailles d'or et d'argent qui ont été frappées pour cette cérémonie, et qui représentent d'un côté le buste du Roi avec cette inscription : *N.* . . . . . *Rex christianissimus* (N. . . . . . Roi très-chrétien), et au revers, l'époque de son Sacre, avec cette légende : *Deo consecratori* (*au Dieu consécrateur*), et dans l'exergue : *Unctio regia, Remis*. . . . . (*Onction royale, à Reims, le*. . . .).

L'Archevêque, descendu du jubé, lorsqu'il est arrivé à l'autel, entonne le *Te Deum* qui lui est annoncé par le Grand-Chantre; alors toute la ville retentit du son des cloches et du bruit de l'artillerie.

---

## CHAPITRE XVI.

### CÉLÉBRATION DE LA MESSE.

Le *Te Deum* fini, le Chantre et le Sous-Chantre entonnent l'*introït*, qui est continué par la musique.

L'Archevêque commence la messe, et alors un Chapelain du Roi dit la messe basse ordinaire de Sa Majesté, à un autel dressé au bout du jubé. Le sceptre et la main de justice sont droits aux deux côtés du Prié-Dieu de S. M.

Après le *kyrie* et le *gloria in excelsis*, chantés par la musique, l'Archevêque dit la *collecte*, après laquelle l'Évêque qui fait la fonction de Sous-Diacre quitte sa mître et chante l'*Épître*, assisté de deux Chanoines. Pendant que l'on chante le *graduel*, les Pairs Ecclésiastiques quittent leurs mîtres, et les Pairs Laïques, leurs couronnes. Le Prince représentant le

*duc de Bourgogne* ôte au Roi sa couronne et la pose sur une crédence, et après l'*Évangile*, chanté par l'Évêque qui fait l'office de Diacre, il la remet sur la tête de S. M. Les Pairs Ecclésiastiques reprennent alors leurs mîtres, et les Pairs Laïques leurs couronnes.

Alors le Grand-Maître des Cérémonies et l'Aide des Cérémonies descendent du jubé. Les Héraults-d'Armes, qui sont restés au bas des escaliers, marchent devant eux; et lorsqu'ils sont avancés dans cet ordre au milieu du chœur, ils font leurs révérences à l'autel, au Roi, aux Princesses, au Clergé et aux Ambassadeurs.

Le Grand-Maître des Cérémonies fait une révérence particulière au Grand-Aumônier de France; ce Prélat quitte sa place pour aller porter au Roi l'*Évangile* à baiser; il est précédé du Grand-Maître et du Maître des Cérémonies, et accompagné de l'Évêque-Diacre et d'un Chanoine-Diacre qui porte le livre des *Évangiles*, couvert d'une tavaïole de satin blanc; il est en habit de cérémonie, c'est-à-dire, en chape de tabis rouge, s'il est Cardinal, et en

chape de tabis violet, s'il est seulement Evêque. Le Grand-Aumônier, arrivé au bas du grand escalier du côté de *l'Évangile*, fait au Roi une première révérence, une seconde au milieu de l'escalier, et une troisième auprès du trône : puis ayant présenté le livre des *Évangiles* à baiser au Roi, il le remet entre les mains de l'Evêque-Diacre, et descend du jubé par l'escalier du côté de l'Evangile, en répétant les mêmes révérences qu'il a faites en montant au trône, et lorsqu'il est arrivé près de l'autel, il fait les révérences accoutumées en pareilles cérémonies.

---

# CHAPITRE XVII.

## CÉRÉMONIES DE L'OFFRANDE.

Pendant que l'Archevêque officiant fait *l'oblation*, et que la musique chante *l'offertoire*, le Roi-d'Armes et les Héraults-d'Armes vont prendre sur les crédences de l'autel les offrandes qui y ont été mises, et ils les portent sur des tavaïoles de satin rouge, bordées de franges d'or, aux quatre Chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit, qui sont placés, comme il a été dit, dans les quatre premières hautes stalles du chœur, et qui doivent porter ces offrandes pour le Roi. Le Roi-d'Armes présente au premier de ces Seigneurs *un grand vase d'argent doré;* les Héraults donnent au second, *un pain d'argent;* au troisième, *un pain d'or;* au quatrième, *une bourse de velours rouge*, brodée d'or, dans laquelle sont *treize pièces d'or* qui

portent les mêmes effigie, inscription et légende que les médailles distribuées pendant la cérémonie. Les quatre Chevaliers portant ces offrandes sont conduits par le Grand-Maître, le Maître et l'Aide des Cérémonies au trône du Roi, où ils montent par l'escalier du côté de l'Évangile, en observant de faire au bas, au milieu et au haut de l'escalier, les révérences accoutumées. Le Roi, ayant été ainsi invité d'aller à l'offrande, descend de son trône, par l'escalier du côté de l'Épître, dans cet ordre :

Le Grand-Maître, le Maître et l'Aide des Cérémonies, précédés des Héraults-d'Armes, et après eux, les quatre Chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit, le Chancelier de France, le Connétable, tenant l'épée nue et ayant à ses côtés les deux Huissiers de la Chambre, portant leurs masses; les Pairs Ecclésiastiques marchent à la droite, et les Pairs Laïques à la gauche du Roi, qui tient dans ses mains le sceptre et la main de justice, ayant à ses côtés les deux Capitaines de ses Gardes, et les

six Gardes-de-la-Manche ; ceux-ci restent au milieu du chœur, le Grand-Ecuyer de France porte la queue du manteau royal ; le Grand-Chambellan et le Premier Gentilhomme de la Chambre restent dans leurs places sur le jubé, pour garder le trône.

Lorsque le Roi est arrivé à l'autel où l'Archevêque de Reims est assis, le visage tourné vers le chœur, Sa Majesté se met à genoux, et ayant remis le sceptre à l'un des Maréchaux de France qui l'accompagnent, et la main de justice à l'autre, Elle reçoit successivement la *bourse*, le *pain d'or* et le *pain d'argent*, des mains des quatre Chevaliers, et les présente à l'Archevêque, en lui baisant la main à chaque offrande.

Cette cérémonie achevée, le Roi reprend son sceptre et la main de justice, et remonte à son trône, dans le même ordre qu'il en est descendu. Les Pairs Ecclésiastiques passent du côté de l'Épître, et les Pairs Laïques du côté de l'Évangile. Tous reprennent leurs places à la droite et à la gauche du trône de Sa Majesté.

Les quatre Chevaliers sont reconduits pareillement à leurs places, par l'Aide des Cérémonies.

Pendant *l'offertoire*, un Aumônier du Roi apporte de l'autel du jubé sur le grand-autel, une grande hostie et une petite, laquelle doit servir à la communion du Roi, et après avoir, selon l'usage ordinaire, fait l'essai de l'une et de l'autre.

Avant *l'élévation* de la messe, le *duc de Bourgogne* ôte au Roi sa couronne, et la porte sur le Prié-Dieu. Les Pairs Laïques déposent aussi leurs couronnes, et les Pairs Ecclésiastiques leurs mîtres, et ne les reprennent qu'à la fin du canon de la messe, et lorsque le *duc de Bourgogne* a remis la couronne sur la tête de Sa Majesté.

Au *pax domini*, qui est après le *pater*, l'Évêque qui fait l'office de Diacre se tourne vers le chœur, et ayant sa mître en tête, et la crosse de l'officiant en sa main gauche, annonce la bénédiction, en chantant ces paroles : *Humiliate vos ad benedictionem* (c'est-à-dire, *humi-*

*liez-vous pour recevoir la bénédiction*). Le chœur répond *Amen*. Ensuite l'Archevêque de Reims, le visage tourné vers le chœur, et tenant sa crosse de la main gauche, dit une oraison sur le Roi et le peuple.

—

## CHAPITRE XVIII.

### CÉRÉMONIE DU BAISER DE PAIX.

Immédiatement après que l'Archevêque a donné cette bénédiction, les Héraults-d'Armes, le Grand-Maître, le Maître et l'Aide des Cérémonies s'avancent au milieu du sanctuaire, et après avoir fait les révérences ordinaires, le Grand-Maître des Cérémonies en fait une particulière au Grand-Aumônier de France. Ce Prélat sort de sa place, et va recevoir de l'officiant le baiser de paix, et à l'instant il monte au jubé dans le même ordre et avec les mêmes cérémonies qui s'observent pour le baiser de l'Évangile : il fait au Roi une profonde révérence, et lui donne le baiser de paix; puis les Pairs Ecclésiastiques et les Pairs Laïques vont recevoir de Sa Majesté le même baiser de paix. Pendant ce temps-là, le Grand-Aumônier retourne à sa place, en observant les mêmes révérences qu'il a faites en montant au trône.

# CHAPITRE XIX.

## COMMUNION DU ROI.

---

La messe étant achevée, le Roi, accompagné des Pairs Ecclésiastiques, des Pairs Laïques et des Grands-Officiers de la Couronne, descend du trône pour recevoir la communion, et dans le même ordre observé lorsque Sa Majesté est allée présenter les offrandes; si ce n'est qu'alors le Grand-Chambellan et le Premier Gentilhomme de la Chambre marchent aux deux côtés du Grand-Maître de la Maison du Roi.

Sa Majesté étant arrivée devant l'autel, le *duc de Bourgogne* lui ôte la couronne et la remet entre les mains d'un Maréchal de France : Sa Majesté remet pareillement le sceptre et la main de justice entre les mains des mêmes Maréchaux de France, à qui Elle les avait confiés pendant la cérémonie de l'offrande. Le Roi

entre ensuite sous le pavillon qui a été dressé auprès du grand-autel, du côté de l'Evangile, et où son confesseur l'attend. Après s'être réconcilié avec lui, le Roi vient se mettre à genoux au bas de l'autel. L'Archevêque lui donne l'absolution dans la forme de l'Église; Sa Majesté reçoit ensuite la communion sous les deux espèces, savoir, une petite hostie que l'Archevêque a consacrée exprès, et le précieux Sang de Notre-Seigneur qu'il a réservé dans le calice de Saint Remi. La nappe est tenue du côté de l'autel par le Grand-Aumônier du Roi et par son premier Aumônier, et du côté du Roi par le Pair représentant le *duc de Bourgogne*, et par le Pair représentant le *duc de Normandie*.

Après la communion, l'Archevêque de Reims remet à Sa Majesté la couronne de *Charlemagne*, qu'il garde quelques momens, à genoux, en faisant son action de grâce, et pendant que le même Prélat fait la purification du calice. Ensuite le Roi s'étant relevé, l'Archevêque lui ôte cette grande couronne, et lui en met une autre plus petite et plus légère,



faite exprès, et enrichie des plus belles pierreries de la Couronne. La grande est mise entre les mains du Maréchal de France, qui est désigné pour la porter devant le Roi dans la marche, et sur un riche oreiller.

La cérémonie achevée, le Grand-Prieur de Saint Remi reporte la *Sainte-Ampoule* dans le trésor de l'Abbaye de ce nom, dans le même ordre qu'elle a été apportée dans la Cathédrale. Les quatre Otages y laissent les guidons de leurs armes, et on les décharge de leur serment par un procès-verbal qui en est dressé.

---

# CHAPITRE XX.

## RETOUR DU ROI AU PALAIS ARCHIÉPISCOPAL.

Sa Majesté est reconduite au palais archiépiscopal par la galerie couverte, dans le plus grand appareil. Au milieu du Cortège, on voit le Roi, ayant sur la tête sa couronne toute brillante de diamans, revêtu de ses habits royaux, tenant son sceptre et la main de justice, marchant au milieu de ses Pairs, ayant d'un côté l'Archevêque de Reims, précédé de sa croix et de sa crosse, accompagné de deux Chanoines assistans en chape, et de l'autre le *duc de Bourgogne* : les Pairs Ecclésiastiques à la droite, en chape, avec leurs mîtres, et les Pairs Laïques à la gauche, ayant leurs couronnes sur la tête, et le Grand-Écuyer, portant la queue du manteau royal. Les deux Capitaines des Gardes et les six Gardes-de-la-Manche marchent sur les ailes du Cortège.

Devant le Roi, les Héraults - d'Armes, le Grand-Maître et les Maîtresdes Cérémonies, les quatre Chevaliers qui ont porté les offrandes; un Maréchal de France, portant la couronne de Charlemagne sur un coussin de velours violet, et à ses côtés les Maréchaux de France qui ont porté le sceptre et la main de justice. Enfin le Connétable, tenant l'épée nue et droite, ayant à ses côtés les deux Huissiers de la Chambre, portant leurs masses.

Le tout au bruit des acclamations de joie du peuple qui remplit les places devant l'Eglise et dans les cours de l'Archevêché.

Lorsque le Roi est arrivé dans son appartement, Sa Majesté se déshabille; les gants et la chemise, qui ont touché les *Onctions*, sont remis au Grand - Aumônier pour être brûlés. Le Roi, s'étant reposé quelque temps, est revêtu d'autres habits et de son manteau royal. Sa Majesté conserve sa couronne de diamans sur la tête; le sceptre et la main de justice sont remis aux deux Maréchaux de

France, qui avaient déjà tenu ces honneurs entre leurs mains.

C'est alors que les Religieux de l'Abbaye de St.-Denis sont introduits dans l'antichambre de l'appartement où Sa Majesté vient de se déshabiller, et on leur remet tous les habits royaux qui ont servi aux cérémonies du Sacre. Ces Religieux donnent leur récépissé au Premier Valet-de-Chambre du Roi.

---

## CHAPITRE XXI.

### LE FESTIN ROYAL.

---

La grande salle de l'Archevêché est destinée pour ce festin et richement meublée. Cinq tables y sont dressées ; celle du Roi est placée, selon la coutume, devant la cheminée, vis-à-vis la porte de l'appartement de Sa Majesté, sur une estrade élevée de quatre marches, et sous un dais de velours violet, semé de fleurs de lys d'or en broderie. Les tables des Pairs Ecclésiastiques et des Pairs Laïques sont dressées à la droite et à la gauche de la salle, à égale distance de l'estrade du Roi, et de deux pieds plus basses. Sur la même ligne, et au bout de ces deux tables, il y en a deux autres ; l'une à droite pour le Nonce du Pape et les Ambassadeurs invités, et l'autre à gauche, dite la table *des honneurs*, pour le Grand-Cham-

bellan de France, le Premier Gentilhomme de la Chambre, le Grand-Maître de la Garde-robe, et les Chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit, qui ont porté les offrandes, et autres Seigneurs qui ont droit de s'y placer. (1)

Lorsque tout est préparé, le Grand-Pannetier de France fait mettre le couvert du Roi, et s'étant rendu ensuite au Gobelet, il en apporte le cadenas de Sa Majesté, étant accompagné du Grand-Echanson, qui porte la soucoupe, les verres et les carafes du Roi, et du Grand-Écuyer-Tranchant, qui porte la grande cuiller, la fourchette et le grand couteau. Ils sont vêtus d'habits et de manteaux de velours noir, et doublés de drap d'or. La nef d'or, enrichie de pierreries, est mise au coin de la table le plus éloigné du Roi, et du côté droit.

Le Grand-Maître des Cérémonies va ensuite

(1) Au Sacre de Louis XV, on avait dressé une tribune d'où les Princesses voyaient la cérémonie du festin, ainsi que plusieurs Princes étrangers qui y étaient *incognito*.

avertir le Grand-Maître de la Maison du Roi, que la viande du Roi est prête. Sa Majesté ordonne de servir, et le Grand-Maître se rend au lieu où les plats sont préparés, et, un moment après, le premier service est apporté dans l'ordre suivant :

La musique de la Chambre, jouant des fanfares, marche à la tête.

Les six Héraults-d'Armes.

Le Grand-Maître et le Maître des Cérémonies.

Les douze Maîtres-d'Hôtel du Roi, marchant deux à deux, et tenant leurs bâtons.

Le premier Maître-d'Hôtel du Roi.

Le Grand-Maître, ou celui qui en remplit les fonctions, tenant son bâton de commandement, et précédant immédiatement le service.

Le Grand-Pannetier de France, portant le premier plat.

Les Gentilshommes servans de Sa Majesté, portant les autres plats.

Le Grand-Écuyer-Tranchant range les plats

sur la table, les découvre, en fait l'essai, et les recouvre, en attendant que Sa Majesté soit arrivée. Cependant le Grand-Maître de la Maison du Roi, précédé du même cortège, va avertir Sa Majesté, qui se rend à la salle du festin dans cet ordre :

La musique de la Chambre.

Les six Héraults-d'Armes.

Le Grand-Maître et le Maître des Cérémonies.

Les douze Maîtres-d'Hôtel, deux à deux, tenant leurs bâtons.

Le premier Maître-d'Hôtel.

Les quatre Chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit, qui ont porté les offrandes.

Le Maréchal de France, destiné à porter la couronne de Charlemagne, marchant au milieu des Maréchaux de France, qui ont porté le sceptre et la main de justice.

Le Grand-Maître de la Maison du Roi, tenant son bâton, accompagné du Grand-Chambellan et du Premier Gentilhomme de la Chambre.

Le Connétable de France, tenant l'épée nue et droite, ayant à ses côtés les deux Huissiers de la Chambre, portant leurs masses.

Le Roi, avec sa couronne de diamans sur la tête, tenant dans ses mains le sceptre et la main de justice, ayant à ses côtés l'Archevêque de Reims et le Prince représentant *le duc de Bourgogne*.

Les Pairs Ecclésiastiques revêtus de leurs chapes, et la mître en tête, marchant sur la droite du Roi, et les Pairs Laïques, revêtus de leur manteau ducal et la couronne sur la tête, marchant à la gauche.

Les deux Capitaines des Gardes auprès du Roi.

Les six Gardes de la Manche, sur les ailes.

Derrière Sa Majesté, le Grand-Écuyer, portant la queue du manteau royal.

Le Chancelier fermant la marche.

Lorsque le Roi est arrivé à sa table, l'Archevêque de Reims fait la bénédiction ordinaire; et dans le même temps, la couronne de Charlemagne est posée à l'un des coins de

la table à droite, le sceptre à l'un des coins de la même table à gauche, et la main de justice à l'autre coin du même côté, le tout sur des carreaux de velours violet.

Les Maréchaux de France qui ont porté ces honneurs dans la cérémonie, se placent auprès, et s'y tiennent debout pendant tout le dîner.

Le Connétable prend sa place devant la table et vis-à-vis du Roi, tenant l'épée nue, et ayant à ses côtés les deux Huissiers, portant leurs masses.

Le Grand-Ecuyer se met derrière le fauteuil de Sa Majesté, et à ses côtés sont les deux Capitaines des Gardes.

Le Grand-Maître se tient debout près de la table et à la droite du Roi : c'est lui qui présente la serviette à Sa Majesté, avant et après le dîner.

Le Grand-Pannetier, le Grand-Echanson et le Grand-Écuyer-Tranchant se placent devant la table, vis-à-vis de Sa Majesté pour être à portée de faire les fonctions de leurs charges. Le Grand-Pannetier change les assiet-

tes, les serviettes et le couvert du Roi. Le Grand-Échanson lui donne à boire toutes les fois que Sa Majesté en demande, allant à cet effet chercher le verre, le vin et l'eau, dont il fait faire l'essai devant Sa Majesté; et le Grand-Ecuyer-Tranchant sert et dessert les plats, et approche ceux dont le Roi veut manger.

Un Aumônier du Roi se tient debout auprès de la nef, pour l'ouvrir toutes les fois que le Roi veut changer de serviette.

Le second service est apporté par les Officiers du Roi, avec le même cortège, et le troisième, qui est celui du fruit, est servi par le Grand-Pannetier de France.

Aussitôt que le Roi s'est assis, les Pairs Ecclésiastiuqes et les Pairs Laïques, le Nonce du Pape et les Ambassadeurs descendent de l'estrade, et vont se placer aux tables qui leur sont destinées.

A la cinquième table, dite *la table des honneurs*, qui est vis-à-vis celle des Ambassadeurs, et au-dessous des Pairs Laïques, sont placés,

sur la même ligne, le Grand-Chambellan de France, le Premier Gentilhomme de la Chambre, le Grand-Maître de la Garderobe, les quatre Chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit qui ont porté les offrandes, tous revêtus de leurs habits de cérémonie, et la tête couverte.

Les quatre dernières tables sont servies par les Membres du Corps Municipal, aidés de cent trente notables Bourgeois de la ville de Reims, tous en habit noir, avec le manteau et le rabat, et une fleur de lys d'or brodée sur leur habit. Toutes les tables, même celle du Roi, sont servies aux dépens de la ville de Reims.

Dans ce Festin royal, le Roi est toujours seul à sa table, à moins qu'il n'ait des frères; dans ce cas, ces Princes se placent à la gauche du Roi, comme il a été observé dans les derniers Sacres.

Lorsque le Roi a dîné, l'Archevêque de Reims s'approche de la table, et dit les grâces. Ensuite Sa Majesté reprend le sceptre et la main de justice et est reconduite dans son ap-



partement, précédée des Pairs et des autres Grands-Officiers, dans le même ordre et avec les mêmes cérémonies observées pour arriver à la salle du festin. Aussitôt les Princes, les Seigneurs et les Officiers se retirent, et le Roi va prendre le repos, dont il a besoin après une si grande cérémonie. (1)

(1) Après son dîner, le Roi ayant appris que le peuple assemblé aux portes du palais desirait le voir encore, a fait annoncer qu'il allait se promener dans la galerie, qui du palais conduit au vestibule de l'Église. Le peuple, de lui-même, s'est rangé en deux haies sous ce portique. Le Roi s'est avancé, sans garde, sans cortège, et seul avec la Reine, s'est promené long-temps au milieu de la foule, se laissant toucher par les uns, prêtant l'oreille aux vœux des autres, y répondant avec bonté, s'arrêtant même avec complaisance si quelqu'un voulait lui parler, donnant à tous, par ses regards, des témoignages de son amour. Cette popularité si touchante n'a pas surpris la ville de Reims : elle lui était annoncée par une réponse du Roi, lorsqu'on lui avait demandé si l'on tapisserait, selon l'ancien usage, les rues par lesquelles Sa Majesté devait passer. *Point de tapisserie, avait répondu le Roi; je ne veux rien qui empêche mon peuple et moi de nous voir.* (Marmontel. Lettre sur le Sacre de Louis XVI.)

L'Archevêque de Reims et les autres Pairs Ecclésiastiques retournent à l'Église où ils quittent leurs habits pontificaux.

En même temps, le Connétable, le Grand-Maître, les Officiers qui ont porté la couronne, le sceptre et la main de justice, les Capitaines des Gardes, le Grand-Maître des Cérémonies, le Maître et son Aide, et autres Officiers se retirent à l'Hôtel-de-Ville, où ils sont traités et servis à plusieurs tables, aux dépens de la ville.

Cette journée est terminée par une illumination générale.

---

# CHAPITRE XXII.

## CÉRÉMONIES DE L'ORDRE DU SAINT-ESPRIT.

Le lendemain de la cérémonie du Sacre, sur les trois heures de l'après-midi, tous les préparatifs étant faits dans l'Église métropolitaine, les Cardinaux, Archevêques et Évêques, invités à cette cérémonie, arrivent en corps. Ils sont reçus et conduits dans le sanctuaire, où ils se placent sur les formes qui leur sont destinées auprès de l'autel, du côté de l'Épître. Le Chapitre de l'Église métropolitaine, en habit de chœur, se place sur des formes derrière celles des Évêques et des Aumôniers du Roi, et sur les premières du côté de l'Évangile; il n'y a de Cardinaux que ceux qui sont placés sur les formes des Commandeurs Ecclésiastiques.

Le Chancelier, revêtu de son habit de cérémonie, se place dans un siège à bras, sans

dossier, au-dessus des formes destinées pour les Commandeurs Ecclésiastiques. Il est accompagné de plusieurs Conseillers d'État et Maîtres des Requêtes, qui prennent séance sur le même banc que le jour du Sacre. Les Secrétaires du Roi se placent sur le banc derrière les Maîtres des Requêtes. Les formes préparées du côté de l'Évangile, derrière celles du Chapitre, sont occupées par les principaux Officiers de Sa Majesté et par les Seigneurs de la Cour. Quatre Députés de l'Hôtel-de-Ville assistent à cette cérémonie dans les places qui leur sont destinées dans le chœur.

Les Princesses et les Dames de leur suite se rendent à la même tribune qu'elles ont occupée le jour de la cérémonie du Sacre.

Le Nonce du Pape et les Ambassadeurs trouvent leurs places dans la tribune située de l'autre côté, et un nombre considérable de personnes de distinction se rangent sur les amphithéâtres dressés entre les piliers de l'Église.

Tandis que toutes les personnes qui ont droit

ou qui sont invitées à la cérémonie prennent leurs places dans l'Église, les Commandeurs, les Chevaliers et Officiers de l'Ordre du Saint-Esprit, revêtus du grand habit de cérémonie de cet Ordre, s'assemblent dans l'appartement du Roi, où l'on vient annoncer à Sa Majesté que tout est disposé pour la cérémonie. Alors le cortège se met en marche.

Les Chevaliers, revêtus du grand manteau de l'Ordre, avec le collier par-dessus, marchent deux à deux. Les Princes du Sang, Chevaliers, marchent seuls l'un après l'autre.

Le Roi paraît en grand habit de l'Ordre, ayant à ses côtés le Grand-Aumônier de France, et ses Aumôniers de quartier.

Ensuite les deux Capitaines des Gardes, le Grand-Chambellan de France, le Premier Gentilhomme de la Chambre, le Grand-Écuyer, destiné à porter la queue du manteau royal, et plusieurs autres Officiers principaux de la Maison du Roi.

Les deux Huissiers de la Chambre, dans leur habit de cérémonie, portant leurs masses.

Enfin, les six Gardes de la Chambre, vêtus comme ils l'étaient au Sacre, marchent aux deux cotés du Roi.

Le cortège est précédé de la musique, des Héraults-d'Armes, des Commandeurs, du Grand-Maître des Cérémonies de l'Ordre, etc.

C'est dans cet ordre que l'on va depuis l'appartement de Sa Majesté, au sortir duquel tous ceux qui composent cette marche se couvrent la tête, jusqu'au portail de l'Église métropolitaine, où l'on arrive par la galerie couverte, dont les décorations n'ont point été changées. On traverse encore, sans se découvrir, la nef de l'Église. En arrivant dans le chœur, l'Huissier et le Hérault se découvrent, ainsi que les quatre Grands-Officiers de l'Ordre, qui s'avancent jusqu'au milieu du chœur, où, après avoir fait les révérences accoutumées, ils vont se ranger vis-à-vis leurs sièges, placés au bas du chœur. Le siège du Chancelier est devant le trône du Roi, à une certaine distance. Le siège du Maître des Cérémonies, plus avancé, est entre celui du Grand-Trésorier à la droite

et celui du Secrétaire à la gauche. Le siège du Hérault est placé seul plus en avant, et celui de l'Huissier presqu'au milieu du chœur.

Les Chevaliers entrent deux à deux. Après avoir fait les révérences d'usage, ils se rangent aux côtés du chœur, chacun vis-à-vis la stalle qu'il doit occuper pendant les vêpres, et y restent jusqu'à ce que le Roi soit arrivé.

Dès que Sa Majesté est entrée dans le chœur, Elle salue l'autel et puis va s'asseoir sur son trône qui est placé à droite au bas du chœur. Les Chevaliers montent aussitôt à leurs places. Le Grand-Aumônier se met dans une stalle basse au-dessous et à la gauche du Roi, et les Aumôniers du Roi de quartier se placent auprès de lui. Les Commandeurs Ecclésiastiques de l'Ordre du Saint-Esprit se placent dans le sanctuaire du côté de l'Épître, sur un banc qui leur est destiné, sur la même ligne que le fauteuil de l'Archevêque de Reims officiant. Les deux Capitaines des Gardes-du-Corps sont aux deux côtés du fauteuil du Roi. Le Grand-Chambellan de France et le Premier Gentilhomme de la

Chambre sont de même auprès de Sa Majesté. Les Princes du Sang occupent les places à la droite du Roi.

Lorsque chacun a pris séance dans le chœur, les quatre Grands - Officiers de l'Ordre, précédés des Héraults et de l'Huissier, quittent leur siège, vont vis-à-vis l'autel faire leur révérence, et puis retournent à leurs places où ils se couvrent, à l'exemple du Roi et des chevaliers. Alors le Maître des Cérémonies, précédé du Hérault et de l'Huissier, va faire une révérence à l'autel, vient ensuite en faire une autre au Roi, pour savoir de Sa Majesté si l'on commencera l'office. Le Maître des Cérémonies ayant reçu l'ordre, va le porter à l'Archevêque de Reims, qui dans ce moment est à sa place en chape et en mître, assisté des Chapelains ou Clercs de la Grande-Chapelle du Roi.

Les vêpres sont chantées par les musiciens de la Métropole. Avant *l'hymne*, le Maître des Cérémonies, précédé du Hérault et de l'Huissier, va faire une révérence au Roi, pour l'avertir de se mettre à genoux et de se découvrir. Il

observe la même cérémonie au *magnificat*, pour avertir Sa Majesté de se lever.

Lorsque les vêpres sont achevées, et que l'Archevêque de Reims a dit l'oraison, les quatre Grands-Officiers de l'Ordre, précédés du Hérault et de l'Huissier, s'avancent jusqu'aux marches du sanctuaire, où ils recommencent leurs révérences et vont ensuite prendre leurs places sur l'estrade du trône, élevé pour le Roi, près l'autel, du côté de l'Évangile. Le Chancelier, près du trône à la droite, et le Maître des Cérémonies à la gauche; le Grand-Trésorier et le Secrétaire de l'Ordre sur l'estrade, après le Chancelier; le Hérault et l'Huissier au bas de l'estrade, après le Maître des Cérémonies, le premier à droite, et l'autre à gauche.

Pendant que ces Officiers prennent leurs nouvelles places, tous les Chevaliers de l'Ordre descendent de leurs stalles, et s'avancent deux à deux jusqu'aux marches du sanctuaire, et se placent, suivant leur rang, aux avenues du trône, en observant que les plus éminens en dignité en soient le plus près.

Alors Sa Majesté descend du trône au bas du chœur, où Elle a entendu les vêpres, et marche à l'autel, précédée de deux Huissiers, portant leurs masses, et suivie du Grand-Aumônier de France, de ses deux Capitaines des Gardes, du Grand-Chambellan, et du Grand-Écuyer, chargé de porter la queue du manteau royal. Les six Gardes de la Manche sont aux côtés de Sa Majesté.

Le Roi, arrivé au sanctuaire, y fait ses révérences, et va s'asseoir sur son trône près de l'autel. Le Grand-Aumônier se place sur l'estrade, à la droite de Sa Majesté, entre le Chancelier et le Grand-Trésorier de l'Ordre.

Dans ce moment l'Archevêque de Reims sort de sa place et s'approche du trône. On lui apporte un fauteuil, qui est mis sur l'estrade, vis-à-vis Sa Majesté. Lorsque ce Prélat est assis, il demande au Roi s'il veut signer le serment de l'Ordre du Saint-Esprit qu'il a fait à son Sacre. Sa Majesté ayant consenti, le Secrétaire de l'Ordre le lui présente à signer, ainsi que la profession de foi, écrite dans un registre,

sur lequel les Rois, prédécesseurs de Sa Majesté, et les Chevaliers ont tous signé depuis l'établissement de l'Ordre du Saint-Esprit.

Après cette cérémonie, l'Archevêque de Reims retourne prendre sa place dans le sanctuaire du côté de l'Épître; tous les Chevaliers viennent au trône baiser la main du Roi, chacun selon son rang, de même que les Officiers de l'Ordre; tous se remettent ensuite à leurs places.

Aussitôt l'Archevêque de Reims entonne le *Veni Creator*, qui est continué par les musiciens de la Métropole.

Alors le Roi descend de son trône, suivi de tous ceux qui l'y ont accompagné, et s'arrête devant le sanctuaire. Sa Majesté y fait ses révérences, et retourne ensuite à son trône, placé au bas du chœur.

L'Archevêque officiant commence les *complies*, qui sont continuées par les musiciens de la Métropole. Lorsqu'elles sont achevées, les quatre Grands-Officiers de l'Ordre, précédés du Hérault et de l'Huissier, s'avancent au mi-

lieu du chœur jusqu'au sanctuaire, où ils font leurs révérences, et d'où ils se mettent en marche pour reconduire le Roi dans son appartement. Les Chevaliers descendent de leurs stalles, et après avoir fait, deux à deux, les révérences d'usage, ils suivent les Grands-Officiers de l'Ordre; le Roi descend en même temps de son trône, et retourne au Palais archiépiscopal par la même galerie et dans le même ordre qui avait été observé à son arrivée à l'Église.

Sa Majesté tient alors un chapitre, dans lequel elle nomme des Commandeurs de l'Ordre du Saint-Esprit.

---

## CHAPITRE XXIII.

### CAVALCADE A SAINT-REMI LE LENDEMAIN DU SACRE. (1)

Nos Rois ont coutume d'aller, avec le plus grand appareil, en cavalcade à Saint-Remi, le lendemain du Sacre, pour y entendre la messe.

Le Roi est vêtu d'un habit de la plus grande magnificence, et monté sur un cheval richement harnaché, dont les rênes sont tenues par deux Écuyers de Sa Majesté.

Après la messe, le Roi va faire sa prière derrière le grand-autel, près du tombeau de Saint Remi, dont on a tiré la châsse pour la faire voir à Sa Majesté, à qui on montre ensuite la Sainte-Ampoule.

Ensuite le Roi retourne au Palais archiépiscopal, avec la même pompe observée à son départ.

(1) Cette cérémonie n'aura pas lieu.

## CHAPITRE XXIV.

### LE TOUCHER (1) DES ÉCROUELLES (2).

Le jour suivant, le Roi vient commencer une neuvaine devant les reliques de Saint Marcoul, et qui est continuée par un des Aumôniers du

(1) Cette cérémonie n'aura pas lieu.

(2) Les *écrouelles* sont des tumeurs dures et indolentes qui se terminent assez ordinairement par la suppuration. Le mot *d'écrouelles* vient du mot latin *scrophulæ*, formé de *scropha*, *truie*. Les Grecs l'appellent χοιραδὲς de χοιρός, *pourceau*, parce que ces animaux sont sujets à de pareilles tumeurs sous la gorge. On appelle aussi cette maladie *strumæ*, à *struendo*, amasser en tas, parce que les *écrouelles* sont, le plus souvent, composées de plusieurs tumeurs, ramassées ou entassées les unes auprès des autres.

Les *écrouelles* viennent de l'épaississement de la lymphe par de mauvais alimens, comme viandes salées, fruits verts, lait grossier, eaux bourbeuses, etc. etc.

Roi. On revêt ensuite Sa Majesté du manteau et du collier de l'Ordre du St.-Esprit; puis le Roi, accompagné des Princes du Sang, est conduit dans le parc de l'Abbaye pour y toucher les malades *des écrouelles*, qui se trouvent rangés dans les allées de ce parc.

Le cortège est précédé par les Gardes-du-Corps. Les deux Huissiers de la Chambre, portant leurs masses, marchent devant Sa Majesté qu'entourent les six Gardes de la Manche. Le premier Médecin et plusieurs Médecins et Chirurgiens du Roi sont devant Sa Majesté, et à ses côtés sont les deux Capitaines des Gardes.

La pieuse cérémonie commence dès que le Roi est arrivé. Le premier Médecin appuie sa main sur la tête de chacun des malades, dont un des Capitaines des Gardes tient les mains jointes. Le Roi, la tête découverte, les touche, en étendant la main droite du front au menton, et d'une joue à l'autre, formant le signe de la croix, et prononçant ces paroles : *Dieu te guérisse, le Roi te touche !*

Le Grand-Aumônier, qui est toujours auprès de Sa Majesté pendant la cérémonie, distribue, par ses ordres, des aumônes aux malades qui ont été touchés.

Trois Chefs de Gobelet se trouvent à l'endroit où finit le dernier rang des malades que touche Sa Majesté; ils tiennent, entre deux assiettes d'or, trois serviettes fraisées et mouillées, l'une de vinaigre, l'autre d'eau commune, et la troisième d'eau de fleur d'orange, dont le Roi se lave les mains.

Après le toucher des malades, le Roi entre dans l'Eglise, et fait sa prière auprès de la châsse de Saint Remi.

Alors les troupes de la Maison du Roi se mettent en marche, et Sa Majesté, au milieu d'un peuple immense qui témoigne les transports de sa joie, retourne au Palais archiépiscopal.

---

## CHAPITRE XXV.

### DÉLIVRANCE DES PRISONNIERS.

---

A cette religieuse cérémonie succède un acte de clémence, digne du cœur bienfaisant du Monarque, et qui annonce la puissance souveraine de nos Rois. C'est une coutume très-ancienne que nos Rois, après leur Sacre, accordent un pardon général aux criminels que renferment les prisons de la ville de Reims. Tous néanmoins n'ont point part à cette grâce. Les coupables qui sont exceptés parce que leurs crimes sont jugés irrémissibles, sont ceux qui ont commis le duel, le vol de grand chemin, le crime de lèze-majesté divine et humaine, des empoisonnemens, le rapt, le viol, les faux monnoyeurs, les incendiaires avec dessein prémédité, les assassins de guet-à-pens,

les contrebandiers en attroupemens avec port d'armes, les faussaires et les déserteurs.

Le Grand-Aumônier de France est chargé de la délivrance des prisonniers; il fait distribuer quelqu'argent à chacun, et on leur expédie aussitôt des sauf-conduits, à la charge par eux d'obtenir, dans les trois mois, des lettres du *grand Sceau*, pour jouir pleinement de la grâce que le Roi leur accorde, à l'occasion de son Sacre.

---

Ici finit le cérémonial du Sacre; sans doute les modifications que nous avons annoncées ne seront pas les seules. On parle de changemens plus importans encore; au reste, nous pouvons assurer qu'il n'y a encore rien de déterminé à cet égard; les rapports qui sont parvenus à notre connaissance nous ont été donnés sous la forme du doute, et nous n'en garantissons pas l'authenticité. Nous nous pro-

posons seulement de publier, lorsque le programme du cérémonial du Sacre aura paru, un état comparatif des anciennes et des nouvelles cérémonies.

---

# TROISIÈME PARTIE.

## ANCIENS USAGES.

## CHAPITRE PREMIER.

### ENTRÉE DES ROIS DE FRANCE DANS LA VILLE DE REIMS.

Les chroniques que nous avons consultées gardent le silence le plus absolu sur l'entrée des Rois dans la ville de Reims, sous la première, la seconde race et sous une partie de la troisième. A peine trouvons-nous dans le *Théâtre d'honneur* de Marlot, un des plus savans ouvrages sur le Sacre, quelques particularités sur une circonstance aussi remarquable. Nous avons tâché cependant de recueillir tout ce qui était propre à piquer la curiosité, et à donner

une idée du goût de nos ancêtres. Nous présentons nos recherches en suivant l'ordre chronologique, qui nous a paru le plus convenable.

Au milieu du XV$^{e}$. siècle, dans ces temps de deuil et de désolation, où notre malheureuse patrie déchirée par des dissentions intestines dut son salut à l'héroïsme d'une femme, Charles VII, accompagné de son illustre libératrice et d'un nombreux cortège, où figuraient le père et la mère de Jeanne d'Arc, se présenta aux portes de la ville de Reims, le 5 juillet 1429, pour y recevoir *la Couronne et l'Onction sainte*. Cette ville était encore au pouvoir des Anglais; mais effrayés de l'approche du Roi, du courage de Jeanne d'Arc, et des dispositions hostiles des habitans, ils se hâtèrent de quitter une ville où ils n'étaient plus en sûreté. Alors une députation de fidèles Rémois s'avança au-devant du Roi jusqu'au village de *Sept-Saulx*. Ce Prince était à cheval, revêtu d'une cotte d'armes en fer; son casque était surmonté de plumes fort grandes. Jeanne d'Arc était aussi à cheval à la droite du Roi : sa tête

était chargée d'un casque, et son bras était armé d'une lance de fer. Ce fut cette héroïne qui présenta au Roi les clés de la ville, en lui récitant les douze vers suivans, attribués à Coquillart, Archidiacre de Reims :

Notre Roi, Prince et souverain Seigneur,
Très-chrétien nommé par excellence,
A qui sont deubs gloire, louange, honneur,
Subjestion, amour et révérence,
Votre cité de Reims, obéissance
Vous fait par moi que cy la représente :
Et de franc cœur, en vraie confidence
Les clés des portes humblement vous présente,

Tradogon,

Roi très-puissant, mon souverain Seigneur,
Reims très-ancienne par grande humilité
Son cœur vous ouvre par excellent honneur,
Vous promettant garder fidélité.

Louis XI, accompagné de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, fit son entrée dans la ville de Reims par la porte de Mars, le 14 août 1461 : son escorte se composait de 4,000 hommes du

corps de la Noblesse du duc de Bourgogne. Le Roi s'était arrêté quelque temps à l'Abbaye de Corbeny, où il avait fait ses dévotions devant la châsse de *Saint Marcoul*. Le Roi, monté sur un cheval blanc, richement enharnaché, était vêtu de damas rouge et blanc; les rues étaient tapissées et jonchées de fleurs et d'herbes odoriférantes.

Charles VIII avait quatorze ans lorsqu'il fut sacré à Reims, le 30 mai 1484; après avoir été complimenté, suivant l'usage, il entra dans le faubourg, et à la première porte de la ville ses regards furent charmés d'un spectacle délicieux. Une jeune fille, d'une rare beauté, ayant des cheveux blonds qui lui descendaient jusqu'à la ceinture, sur la tête un chapeau de toile d'argent chargé de fleurs, vêtue d'une robe de soie couleur d'azur, semée de fleurs de lis d'or, descendit, à la vue du Roi, dans une espèce de char qui sembla se détacher du ceintre de la porte; elle salua le Prince, lui présenta les clés de la ville en lui récitant les douze vers de la *Pucelle*. Quand elle eut fini,

la même machine l'emporta vers le ceintre d'où elle était descendue. Cette jeune fille se nommait A. de Feret.

Le Roi s'avançait sous un dais magnifique, porté par quatre des Echevins; il passa sous deux arcs de triomphe, élevés le premier en l'honneur de *Romulus* et *Remus*, et le second en l'honneur de *Pharamond*; le cortège était précédé par des députés des divers corps de métiers, portant des torches ardentes d'une hauteur démesurée. On avait dressé, de distance en distance, le long des rues, des échafauds où l'on avait placé plusieurs reliquaires et de jeunes enfans représentant des mystères. Le Roi se découvrait, et saluait fort dévotement en passant.

Il y eut aussi des joûtes sur la rivière de Vesle.

Les chroniques ne nous ont transmis aucune particularité sur l'entrée des Rois Louis XII et François Ier. dans la ville de Reims. Elles nous disent seulement qu'il y eut un concours immense de peuple à la cérémonie du Sacre

de Louis XII, parce que le Pape Alexandre VI avait accordé des Indulgences au Roi et à toutes les personnes qui assisteraient à son Sacre.

Ces deux Rois vinrent en grande cérémonie du château de *Gueux*, et prirent des rafraîchissemens au château de *Muire*. Le premier Roi complimenté par le Lieutenant de la ville fut François I[er]. Auparavant un Ecclésiastique remplissait cette fonction.

Henri II fut sacré et couronné à Reims, le 28 juillet 1547, par Charles de Lorraine, Archevêque de Reims. A son entrée dans la ville, le Roi était monté sur un cheval blanc, richement caparaçonné. On avait construit deux fausses portes : au milieu de la première était placée une machine d'une *rare invention*. Elle renfermait un soleil qui paraissait se mouvoir; dans ce soleil était un cœur de couleur rouge, et dans ce cœur, une jeune fille de neuf à dix ans, vêtue d'or et d'argent. A l'approche du Roi, le soleil s'ouvrit, le cœur se partagea en deux, et fit voir cette jeune et belle fille, tenant les

clés de la ville. Elle récita au Roi les six vers suivans :

Roi très-chrétien, fleur de nobilité,
Espoir de paix et de tranquillité,
Moi, votre ancelle, qui Reims vous représente,
D'un cœur ouvert, plein de fidélité,
Comme à mon Roi, en toute humilité,
Les clés des portes avec joie vous présente.

Le compliment achevé, le cœur se referma sur elle, et fut reprendre sa place dans le soleil, qui s'entr'ouvrait de temps en temps, comme une fleur.

La seconde porte figurait un arc de triomphe de quatre-vingts pieds de hauteur. Il se terminait par un dôme en forme de lanterne, soutenu par dix piliers jaspés, couverts de feuilles d'argent, et au-dessus une grande lampe de fin laiton doré, dans laquelle on avait allumé un feu si vif, qu'il s'apercevait à une distance fort éloignée. Au moment de l'entrée du Roi, on voyait, sur la partie supérieure de l'arc de

triomphe, un jeune garçon et douze jeunes filles, parés de chaînes d'or et de pierreries, représentant ainsi les treize vertus. Au-dessous d'eux on lisait ces vers, expliquant les divers attributs des vertus :

Honneur, est en ton cœur compris;
Espérance, ton croissant meine;
Noblesse, est dedans ton pourpris;
Renommée, cy te pourmeine;
Justice règne en ton domaine;
Diligence, ton fait conduit;
Equité, bon renom demaine;
Vérité, ton fleuron produit;
Amour, et charité s'induit;
Libéralité, en toi florit;
Obédience, te poursuit;
Intelligence, de près te suit;
Sapience, en toi reluit;

L'usage d'élever des arcs de triomphe aux Rois de France, à leur entrée dans la ville de Reims, est, comme on voit, fort ancien. On nous a conservé l'inscription suivante qui dé-

corait l'arc de triomphe élevé lors de l'entrée du Roi Henri III. Elle était placée au bas d'un lis :

Comme sur l'azur se pose
Le franc lys : ainsi repose
Sur la foy l'heur des François.
Par foy aussi tiendrez, Sire,
Les trois lys de votre empire :
Les arts, la force et les loixs.

Les clés de la ville furent présentées au Roi par une jeune fille, richement parée, portant sur sa poitrine les armoiries de la ville, en velours bleu et fleurs de lis d'or. Elle était accompagnée de deux autres jeunes personnes habillées à l'antique, représentant la Paix et la Concorde. Toutes trois étaient placées dans un élégant charriot, qui paraissait traîné par un aigle puissant, mis en mouvement par des hommes cachés sous ses vastes ailes.

Louis XIII arriva à Reims le 14 octobre 1610. Le Roi, âgé à peine de neuf ans, était seul dans

un petit carrosse violet, tiré par six petits chevaux noirs. Ce Prince avait dans sa voiture un jeune daim qu'il avait pris à la chasse, quelques jours auparavant, et qui lui avait servi d'amusement pendant la route. Le Gouverneur de Champagne reçut le Roi à son entrée sur le territoire de la ville; il était escorté par cinquante jeunes gens, montés sur des chevaux gris, richement caparaçonnés. Leur habillement était de taffetas gris, doublé d'incarnat, et chamaré de passemens d'or. Ils portaient le chapeau gris avec le cordon d'or, et le panache incarnat et gris.

Cette dernière couleur avait été adoptée, parce que la Cour était en deuil de la mort récente du bon Roi Henri IV.

A son entrée en ville, les clés furent présentées au Roi par une jeune personne extrêmement jolie, figurant la *Nymphe Rémoise*. Elle était vêtue à l'antique, portait des brassières de drap d'argent assez ouvertes, la manche bien juste, et les basques en écaille; la jupe de satin bleu était découpée, et par-dessus un

manteau de velours violet, retenu sur les épaules par une enseigne de diamans. Cette nymphe était dans un charriot tout d'azur enrichi d'or, tiré par deux petits chevaux blancs, dont les harnais étaient bleus, relevés en or; ils étaient montés par deux jeunes enfans, la tête nue, leurs cheveux blonds bien crêpés, habillés en taffetas bleu parsemé d'or, et portant des petites bottines.

Un nommé Dorat, de Limoges, poète fort connu, avait fait avant le Sacre de Louis XIII un poëme sur la *Nymphe Rémoise*. Alors cette jeune fille qui la figurait, en présentant au Roi les clés de la ville, lui récita les six vers suivans :

Roi, le premier des Rois, fils aîné de l'Église,
Et de ce Roi sans pair à qui tu symbolise
En grâces, en vertus, en clémence, en vigueur :
Moi, fille de Remus et ville de ton Sacre,
En te donnant mes clés, à tes pieds je consacre
De tous mes citoyens et le bien et le cœur.

Louis XIV entra à Reims le 6 juin 1654. Les

Magistrats, accompagnés de deux mille cavaliers bien montés, et de cinq mille hommes de pied sous les armes, s'avancèrent au-devant de Sa Majesté à une lieue de Reims (1). Il fut complimenté, selon l'usage, par le premier Magistrat; rien n'égale la pompe et la magnificence de cette entrée royale. Le Roi alla de suite à la Cathédrale rendre grâces à Dieu, puis à l'Archevêché. A ce Sacre mémorable, se trouvaient la Reine d'Angleterre, veuve de Charles Ier., ainsi que le duc d'Yorck, qui monta sur le trône de la Grande-Bretagne sous le nom de Jaques II.

Il y avait soixante-huit ans qu'on n'avait vu de Sacre à Reims, quand Louis XV y vint pour cette cérémonie, le 25 octobre 1722. Le Roi entrait dans sa treizième année. Il quitta Versailles le 16 octobre, vint coucher à Paris, et le lendemain à Dammartin; le 18 à Villers-Cotterets, le 19 à Soissons, où il séjourna, et le 21 à Fismes. Son entrée fut extrêmement brillante.

(1) Dans les derniers temps, les Rois venaient en grande cérémonie de Fismes à Reims.

Il fut harangué en latin en présence de M. de Rohan, Archevêque de Reims, des Évêques de Soissons, Laon et Châlons. La harangue, qui étincelle d'esprit et de beauté, est de Trippier, qui avait été élève de P. Porée, et condisciple de Voltaire. C'est au Sacre de Louis XV que six Princes du Sang représentèrent les six Pairs Laïques, ce qui ne s'était pas encore vu.

Nous ne parlerons point ici des fêtes brillantes qui furent données au Roi, à son retour à Villers-Cotterets, par le duc d'Orléans, et à Chantilly, par le duc de Bourbon. Nous nous proposons de consacrer un chapitre tout entier au récit de ces fêtes mémorables.

Louis XVI fut sacré le 11 juin 1775, par le Cardinal de la Roche-Aimon. Pour son entrée, on avait érigé à un quart de lieue de la ville, sur les deux côtés du chemin, deux statues en plâtre, de dix pieds de hauteur, quoique assises sur des bases carrées de quinze pieds sur douze de large. L'une figurait la Religion, et l'autre la Justice.

La Religion était représentée tenant de la

main gauche la couronne de France, qu'elle appuie sur le Code sacré, que l'on voyait couché sur son genou du même côté. Elle présentait de la main droite un rameau d'olivier ; le tout était enrichi de nombreuses inscriptions.

La Justice était figurée tenant d'une main la balance dans l'équilibre le plus exact ; de l'autre, elle soutenait un faisceau qu'elle posait à terre, et qui était en partie caché par la draperie.

On avait abattu la seconde porte de Paris, dont l'ouverture trop étroite pouvait gêner, et l'on avait mis en sa place une grille de fer.

---

# CHAPITRE II.

## ORNEMENS POUR LE SERVICE DE L'ÉGLISE.

---

Les Rois fournissent ordinairement à l'Église les divers ornemens qui servent au service divin le jour du Sacre. Le Chapitre présente la liste des objets dont il a besoin. Voici celle qu'il remit au Grand-Maître des Cérémonies, à l'époque du Sacre de Louis XV.

Il demanda un devant d'autel, une contre-table, les deux côtés de l'autel, le pavillon pour le Saint-Ciboire, les deux coussinets, la couverture, des marches de l'autel, celle pour l'autel, deux couvertures pour les pupîtres, sept rideaux d'autel et sept pentes, quatre chapes, une chasuble, trois tuniques, trois manipules, deux étoles, quinze collets, vingt-huit paremens doubles, vingt-huit poignées, un voile de calice, un corporalier, une pale de toile, dix

chapes, dix tuniques pour les enfans de chœur, deux tavaïoles, trois tapis, le voile pour la communion, six nappes pour l'autel, les crédences, trente aubes, amicts et ceintures.

Il fallait, en outre, pour les offrandes : le reliquaire, la couverture sur laquelle il se pose, treize médailles en or avec la bourse de velours, deux pains d'or et d'argent, le vase d'or pour le vin, et quatre tavaïoles pour poser les quatre offrandes.

Pour l'autel, on demandait en argenterie, les chandeliers et croix, reliquaires et figures qui décorent l'autel; les chandeliers pour les crédences; enfin tout le luminaire en cire blanche.

Au Sacre de Louis XVI, M. Papillon de la Ferté, Intendant des Menus-Plaisirs, donna au Chapitre de Reims, de la part du Roi, un superbe ornement de drap d'or, les orfrois en or, rebrodés et ornés de coques de perles fines, avec franges et molettes d'or, et aux armes de France et de Navarre. Ce magnifique ornement

consistait en une chasuble, quinze tuniques, dix chapes, neuf étoles, seize manipules, une bourse, un voile, vingt-neuf pales, vingt-huit poignées, quinze collets, dix tuniques et dix chapes d'enfans de chœur, la couverture de l'autel en étoffe d'argent avec des franges d'or, trois tapis cache-gradins en étoffe d'argent avec molettes d'or; trois autres tapis, dont l'un pour l'Épître, l'autre pour l'Évangile, et le troisième pour le célébrant, tous d'étoffe d'argent, ornés de molettes et franges d'or, avec les armes de France et de Navarre en broderie d'or; deux coussins d'autel en étoffe d'argent, trois tavaïoles de satin blanc, brodées en or, à deux envers, dont une pour la communion du Roi, une pour le calice, et l'autre pour le Saint-Chrême; quatre tavaïoles de damas cramoisi pour les offrandes, ornées de réseaux d'or; trois tapis de velours violet, avec leurs soubassemens, semés de fleurs de lis d'or, dont un pour les présens du Roi, et les deux autres pour les crédences de l'autel, et une tenture de la chaire du prédicateur, composée d'un dossier,



de trois pentes, ciel et devant de cuve, le tout de velours violet à franges d'or et semé de fleurs de lis d'or; et généralement toutes les aubes, amicts, ceintures, nappes de communion du Roi, tour de chaire du prédicateur, nappes d'autel, de crédences, etc., etc., le tout garni de dentelles.

Il remit aussi au Grand-Prieur de Saint-Remi le dais qui devait servir au transport de la *Sainte-Ampoule*; à *Saint-Marcoul*, un ornement de damas vert, aux armes de France et de Navarre, en broderie d'or, composé d'une chasuble, de deux tuniques, avec une étole et le manipule; d'un devant d'autel et coussins, ainsi que des aubes, ceintures, amicts, nappes d'autel et de communion, garnies de dentelles.

Tous ces objets restaient en propriété à la Fabrique de l'Église, tous les ornemens enfin lui appartenaient, ainsi qu'il en avait été décidé en diverses circonstances, notamment le 27 juin 1337, par Philippe de Valois, et en 1351, par le Roi Jean, contre les prétentions des Officiers de leur Maison, qui contestaient

au Chapitre le droit qu'il réclamait de tout conserver.

Tous les bois qui avaient servi dans l'Église aux échafaudages, galeries, escaliers, etc. devaient aussi appartenir à la Fabrique de l'Église. Au Sacre de Louis XV, le Chapitre les réclama inutilement : on les fit transporter à Paris, en alléguant que ces bois, étant tous façonnés, pourraient servir par la suite à de pareils usages, et éviter de la dépense. Tout ce que le Chapitre put obtenir du Conseil de la Régence, ce fut une somme de douze cents livres accordée en indemnité.

---

# CHAPITRE III.

## LES JOYAUX DE LA COURONNE.

---

Nous avons dit que trois Religieux de Saint-Denis apportaient les ornemens royaux qui devaient servir au Sacre. Ces ornemens se composaient de la *couronne de Charlemagne*, du *sceptre*, de *la main de justice*, de *l'épée de Charlemagne*, de *l'agrafe*, des *éperons*, et du *livre du Sacre*. (1)

La *couronne de l'Empereur Charlemagne* était d'or massif, enrichie de rubis et de saphirs, doublée d'un bonnet de satin cramoisi brodé en or, et surmontée d'une fleur de lis d'or, chargée de trente-six perles orientales. Elle avait un fort grand circuit. Comme son poids

(1) Tous ces précieux ornemens n'ont pas échappé aux désastres de la révolution.

et sa grandeur ne permettaient pas à nos Rois de la porter, on la soutenait sur leur tête pendant la cérémonie du couronnement; ils en font faire ordinairement deux autres qu'ils mettent pendant la messe et pendant le Festin royal.

Le *sceptre* avait près de six pieds de haut. Charlemagne y était représenté en relief, assis sur une chaire garnie de deux lions, de deux aigles, le globe en main, et de la manière qu'on a coutume de le figurer. Le tout était d'or massif, émaillé et enrichi de perles orientales.

La *main de justice*, appelée en latin *virgâ virtutis atque æquitatis*, était une verge ou bâton d'or massif d'une coudée, surmontée d'une main d'ivoire, ayant au quatrième doigt un anneau d'or où était enchâssé un très-beau saphir. Il y avait, de distance en distance, trois cercles à feuillages, tout brillans de perles, de grenats et d'autres pierres précieuses.

*L'épée* du même Empereur Charlemagne avait été donnée, ainsi que la couronne, par le Pape

Léon III, le jour qu'il sacra Charlemagne. Pour cela, on l'appelait encore *l'épée de Saint-Pierre*. On l'appelait aussi *l'épée joyeuse*, ou seulement *la joyeuse*, parce qu'elle ne servait que dans les jours de réjouissance. La poignée, la garde et le haut du fourreau en étaient d'or massif, enrichi de pierreries; et le fourreau était de velours violet, parsemé de fleurs de lis brodées en or.

*L'agrafe* qui servait à attacher le manteau royal était d'un prix inestimable. Elle avait la forme d'un losange, était d'or massif, ornée de dix-huit rubis, avec quatre pointes de diamans et bordée de pierres orientales.

*Les éperons* étaient d'or massif, émaillés d'azur, semés de fleurs de lis d'or, etornés de grenats, avec deux boucles à tête de lion.

*Le livre du Sacre* contient les prières usitées aux cérémonies du Sacre. Il est revêtu d'argent doré, et orné de ciselures.

Jamais on ne changeait ces ornemens; au lieu que les autres, savoir : les *bottines* ou *sandales*, la *tunique*, la *dalmatique* et le *manteau*

*royal* se renouvellent presqu'à tous les Sacres, en imitant néanmoins, autant que l'on peut, les anciens.

On apportait aussi du Garde-Meuble de la Couronne, *la chapelle d'or* et le *meuble du Sacre*.

*La chapelle* avait été donnée à la Couronne le 1er. juin 1636, par le Cardinal de Richelieu. Le fond en était d'or massif, travaillé en filigrane enrichi de diamans, et d'un genre d'émail en relief, dont le secret est perdu. Cette chapelle se composait d'une croix, de deux chandeliers, de deux figures, dont l'une représentait la Vierge portant Notre-Seigneur, et l'autre, Saint Louis dans ses habits royaux; d'un calice avec sa patêne, de deux burettes, d'un goupillon, et d'un ciboire pour la communion, garni de rubis cabochons; d'une paix en forme de portique, et d'une nef ciselée de feuilles de refentes d'émail, garnie de diamans. (1)

(1) La nef est un vase d'or dans lequel sont renfermées les serviettes dont se sert Sa Majesté. C'est un Aumônier

Le tout pesait 187 marcs 6 onces, en or; on y avait employé 355 rubis et 9013 diamans. Indépendamment de la richesse de la matière, on admirait l'élégance de la forme de cette chapelle, et le précieux fini du travail.

*Le meuble du Sacre*, ainsi nommé parce qu'il ne servait qu'aux Sacres des Rois de France, avait été fait du temps de François Ier. C'était le fameux peintre Raphaël d'Urbin qui en avait tracé les tableaux en cartouche, brodés de soie nuée, représentant l'histoire de Moïse. Ce chef-d'œuvre de plusieurs arts combinés, se composait d'un lit, d'un dais, de quatre fauteuils, de dix-huit plians, d'un tapis de table et d'un écran. Le lit avait sept pieds et huit pouces de large, sept pieds et dix pouces de long, et huit pieds et demi de haut. Au Sacre de Louis XV, en 1722, on lui avait donné une forme plus moderne. Au Sacre de Louis XVI, il avait six

qui l'ouvre quand Elle en change. Il n'y a que le Roi et la Reine qui puissent en avoir une.

pieds de large, sept de long, et onze et demi de haut.

*La couronne de diamans* est remontée à neuf à l'époque de chaque Sacre. On y emploie ordinairement les plus beaux diamans de la Couronne.

---

## CHAPITRE IV.

### DÉCORATION DE L'ÉGLISE MÉTROPOLITAINE DE REIMS.

Anciennement, l'intérieur de l'Église ne se décorait qu'avec les tapisseries de la Couronne. Ce ne fut qu'au Sacre de Louis XIV que l'on commença à élever des échafaudages qui offraient l'aspect d'un corps d'architecture correct et régulier. Nous allons donner une courte description des décorations qui furent exécutées au Sacre de Louis XVI.

Nous avons déjà parlé de la belle galerie qui partait des appartemens du Palais archiépiscopal. Elle venait se réunir à une colonne d'ordre dorique de deux cent trente-quatre pieds de long, sur vingt-un de large, qui règnait sur toute la largeur du portail, et par laquelle on entrait dans l'intérieur du temple; les basses-

nefs de l'Église étaient séparées de la grande par de fortes barrières à hauteur d'appui, posées entre les piliers. De côté et d'autre on avait établi quatre rangs de banquettes pour le public. Les piliers et les bas-côtés étaient couverts par des tapisseries de la Couronne. Une immense quantité de lustres étaient suspendus à la voûte de l'Église.

Le chœur était agrandi, et commençait au pilier contre lequel la chaire est adossée. Là, s'élevait un jubé auquel on montait par deux escaliers. Au milieu était placé le trône du Roi, surmonté d'un dais à quatre colonnes, entouré de pentes de satin violet, semées de fleurs de lis d'or. Le trône était à jour, afin que le Roi pût être vu de toutes les parties de l'Église.

Le chœur se formait d'un ordre de colonnes corinthiennes; un soubassement en voussure servait de base à celles qui étaient au-dessus des stalles. Ce soubassement, en marbre blanc veiné, était chargé de différens attributs de l'Église, et décoré de fortes consoles et de guirlandes en or. Les colonnes peintes en brèche

violette, avec leurs cannelures, bases et chapiteaux en or, saillaient devant les piliers de l'Église, masqués par un arrière-corps en marbre blanc veiné, avec de grandes figures en or qui portaient des guirlandes garnies de lumières.

Depuis l'entrée du jubé jusqu'au fond du sanctuaire, on avait pratiqué, entre chaque pilier, des tribunes. Elles s'élevaient en amphithéâtre, et étaient éclairées par des lustres suspendus au milieu du plafond. Les fonds et les côtés étaient en marbre blanc veiné, et le devant fermé par une balustrade dont les ornemens étaient en or.

Au-dessus de cette colonnade et dans tout le contour du chœur, règnait un entablement dont les moulures et autres ornemens furent taillés en or; il était surmonté d'un socle de marbre blanc veiné. Des groupes d'enfans en marbre blanc, et portant des lumières, étaient à-plomb des colonnes. Des tapisseries de la Couronne étaient tendues au-dessus de toute la longueur de l'entablement.

Sur les deux côtés du sanctuaire, s'élevaient deux vastes tribunes, magnifiquement décorées: l'une était réservée aux Princesses de la Famille Royale; l'autre aux Ambassadeurs.

Au fond du chœur, était une partie circulaire, ornée de colonnes, ainsi que les parties latérales, et garnie de gradins en amphithéâtre; sur le devant, se trouvaient les orchestres destinés pour la musique.

Derrière les stalles, on avait encore pratiqué des tribunes basses, disposées en amphithéâtre.

On montait aux tribunes par des escaliers très-commodes, et des galeries, établies dans le haut, facilitaient partout les communications.

---

# CHAPITRE V.

## DES CHEVALIERS DE LA SAINTE-AMPOULE.

Il est un Ordre de Chevaliers de la *Sainte-Ampoule*, qui fait remonter l'origine de son institution jusqu'à Clovis. Ce Prince voulut que les Chevaliers prissent le nom de Chevaliers de Saint-Remi, qu'ils ne fussent que quatre, et régla lui-même leurs statuts. Leur fonction principale était de porter le dais lorsque le Prieur de l'Abbaye de Saint-Remi transférait processionnellement la sainte relique à l'Église métropolitaine.

Les Chevaliers portaient au col un ruban de soie noire, où était attachée une croix à surfaces chanfrenées, et bordé d'or, émaillé de blanc, ayant quatre fleurs de lys d'or dans les angles; au centre de cette croix était une colombe, tenant de son bec la *Sainte-Ampoule*, reçue par une main. Au revers, on voyait l'image de Saint

Remi, avec ses vêtemens pontificaux, tenant de la main droite la *Sainte-Ampoule* et, de sa gauche, sa crosse.

Nous ajouterons ici que la haquenée, qui a servi de monture au Grand-Prieur, appartient dès ce moment à l'Abbaye. Ce privilège lui a été souvent et vivement contesté par les habitans du *Chêne-le-Populeux*, dit par corruption *le Pouilleux*, à cinq myriamètres (douze lieues de Reims). Anciennement, ils étaient obligés, comme vassaux de Saint-Remi, de se trouver armés au Sacre, pour reprendre la *Sainte-Ampoule*, si on avait voulu la retenir. Pour ce motif, ils reclamaient la propriété de la haquenée. Au Sacre de Louis XIII, ils usèrent de violence pour l'obtenir, maltraitèrent le Grand-Prieur lui-même, le firent descendre de cheval, frappèrent de leurs mousquets les Religieux et les assistans, brisèrent le dais et emmenèrent la haquenée. Aux derniers Sacres, ils se présentèrent encore pour servir de cortège; mais il leur fut défendu, par ordonnance du Roi, de renouveler leurs belliqueuses prétentions.

# CHAPITRE VI.

## DES SERMENS. (1)

Outre les sermens que nous avons rapportés, le Roi prête encore le serment de *Chef et souverain Grand-Maître de l'Ordre Militaire de Saint-Louis*, en ces termes : « Nous jurons » solennellement, en vos mains, à Dieu le » Créateur, de maintenir à jamais l'Ordre » Militaire de Saint-Louis, fondé et institué » par Louis XIV, de glorieuse mémoire, notre » très-honoré Seigneur, et par Nous confirmé, » sans jamais le laisser décheoir, amoindrir, » ni diminuer, tant qu'il sera en notre pou-

(1) Nous rétablissons ici une omission qui a été faite involontairement dans la seconde partie, à la fin du chapitre XII : *Promesses et Sermens du Roi.*

» voir; observer et faire observer les statuts
» et ordonnances dudit Ordre, savoir : le
» statut d'union de la Grande-Maîtrise à la
» Couronne de France; celui par lequel il est
» dit que tous Grands-Croix, Commandeurs,
» Chevaliers et Officiers ne pourront être autres
» que Catholiques, Apostoliques et Romains;
» et de n'employer ailleurs les deniers affectés
» aux revenus, entretenement et pensions
» desdits Grands-Croix, Commandeurs, Che-
» valiers et Officiers, pour quelques causes et
» occasions que ce soit; et de porter la croix
» d'or pendante à un ruban de soie couleur
» de feu : ainsi le jurons et le promettons sur
» la sainte vraie Croix et les saints Évangiles
» touchés. »

Enfin le Roi prête le serment de *l'observation des édits contre les duels*, et le prononce en ces termes : « Nous, en conséquence des
» édits des Rois nos prédécesseurs, registrés
» en notre Cour de Parlement, contre les
» duels, voulant suivre surtout l'exemple de
» Louis XIV, de glorieuse mémoire, qui jura

» solennellement, au jour de son Sacre et » Couronnement, l'exécution de sa déclaration » donnée dans le lit-de-justice, qu'il tint le 7 » septembre 1651.

» A cette fin, Nous jurons et promettons en » foi et parole de Roi, de n'exempter à l'avenir » aucune personne, pour quelque cause et con- » sidération que ce soit, de la rigueur des édits » rendus par Louis XIV en 1651, 1669 et » 1679; qu'il ne sera par Nous accordé aucune » grâce et abolition à ceux qui se trouveront » prévenus desdits crimes de duels ou ren- » contres préméditées; que Nous n'aurons » aucun égard aux sollicitations de quelque » Prince ou Seigneur qui intercède pour les » coupables desdits crimes; protestant que, » ni en faveur d'aucun mariage de Prince ou » Princesse de notre Sang, ni pour les nais- » sances de Dauphin et Princes qui pourront » arriver durant notre règne, ni pour quel- » que autre considération générale et parti- » culière que ce puisse être, Nous ne permet- » trons, sciemment, être expédiées aucunes

» lettres contraires aux susdites déclarations
» ou édits, afin de garder une foi si chrétienne,
» si juste et si nécessaire : ainsi Dieu me soit
» en aide et ses saints Évangiles. »

---

## CHAPITRE VII.

### DE LA CÉRÉMONIE DES ÉCROUELLES.

Le Roi de France jouit de la prérogative de toucher les *écrouelles*. L'origine de cet usage date du règne de Robert II, fils de Hugues, en 991.

Les anciens historiens anglais attribuent, de leur côté, cette prérogative, et même exclusivement, à leurs Rois; ils prétendent qu'*Édouard-le-Confesseur*, qui monta sur le trône en 1043, la reçut du Ciel, à cause de ses vertus et de sa sainteté, avec la gloire de la transmettre à tous ses successeurs. Voilà pourquoi, ajoute-t-on, les *écrouelles* s'appellent, de temps immémorial, *la maladie du Roi*, la maladie qu'il appartient au Roi seul de guérir par l'attouchement, *Kings'-evil*. Aussi était-ce un spectacle assez singulier de voir le Roi, Jacques II, fugitif en France,

s'occupant uniquement à toucher les *écrouelles* dans nos hôpitaux.

Dans une dissertation qui se trouve à la fin d'une Histoire des Sacres, imprimée à Reims, en 1742, l'auteur s'efforce de prouver que les Rois, en vertu de l'onction de leur Sacre, avaient le pouvoir miraculeux de guérir la maladie des *écrouelles*.

Le vénérable Guibert, Abbé de Nogent, a écrit que Philippe I[er]., qui monta sur le trône en 1060, usait du droit de toucher les écrouelles, mais que quelque crime le lui fit perdre; il affirme avoir vu ce Roi et son fils Louis guérir cette maladie par leur attouchement.

Raoul de Presses, en parlant au Roi Charles V, qui commença à régner en 1364, lui dit :

« Vous avez telle vertu et puissance qui » vous est donnée de Dieu, que vous garissez » d'une horrible maladie, qui s'appelle les » *écrouelles*. »

Saint Thomas, dans son ouvrage du Gouvernement des Princes, dit qu'un des effets du Sacre est le don de *guérir le mal des écrouelles*.

Ce grand docteur n'en parle, en cette rencontre, que comme témoin des merveilles que cette onction opérait, par les mains de Saint Louis, avec lequel il était très-familier.

Nous avons dit dans la seconde partie de notre ouvrage, que les Rois, immédiatement après leur Sacre, se rendaient à l'hôpital de Saint-Marcoul pour y toucher les *écrouelles*, et disaient aux malades, en les touchant : « Le » Roi te touche, Dieu te guérisse ! »

Étienne de Conti, Religieux de Corbie, du XV$^{e}$. siècle, décrit dans son Histoire de France les cérémonies que Charles VI, qui régnait depuis l'an 1380, observait en touchant les *écrouelles*. Après que le Roi avait entendu la messe, on apportait un vase plein d'eau, et Sa Majesté ayant fait ses prières devant l'autel, touchait le mal de la main droite, le lavait dans cette eau, et le malade en portait pendant neuf jours de jeûne.

Anciennement, nos Rois allaient *toucher les écrouelles* à Corbeny, Abbaye à six lieues de Reims. Dans le dernier Sacre, les malades,

fort nombreux, furent conduits au jardin de l'Abbaye de Saint-Remi.

Saint Louis a établi à Corbeny une Confrérie où les Rois se sont fait inscrire. Il avait ordonné que les Rois de France, après leur Sacre, iraient dîner à Saint-Thierry et coucher à Saint-Marcoul de Corbeny, pour y *toucher les écrouelles*.

Nos Rois ont accordé de grandes gratifications au Monastère de Corbeny. Louis XI l'exempta de tout subside en 1478, et lui fit présent d'une somme considérable et d'une châsse très-riche pour y déposer le corps de Saint Marcoul. Ce lieu devint un pélerinage célèbre; Louis XIV se dispensa d'aller à Corbeny, et fit venir à Reims la châsse de Saint-Marcoul.

---

# CHAPITRE VIII.

## DES FRAIS DU SACRE, DE LA TAXE DES VIVRES ET DENRÉES, ET DES LOGEMENS.

---

Les anciennes chroniques nous apprenent que les Archevêques de Reims, en leur qualité de Seigneurs hauts-justiciers de la ville, étaient seuls chargés autrefois des frais du Sacre. Les procès-verbaux des Sacres de Henri Ier., Philippe Ier., Louis VII et Philippe II, nous en fournissent des preuves authentiques. Au Sacre de ce dernier Roi, le 1er. novembre 1179, le Cardinal Guillaume de Champagne, Archevêque de Reims, ayant plus consulté sa générosité que ses revenus, fit des dépenses tellement au-dessus de ses moyens, que, ne pouvant y subvenir, il eut recours à son Chapitre et aux habitans. On s'empressa de répondre à son appel; et, on a peine à le croire,

le don volontaire que firent les Rémois en cette occasion fut, dans la suite, invoqué contre eux comme un titre qui les assujétissait à supporter les frais du Sacre. En vain les habitans réclamèrent-ils contre cette injustice : la Cour prit parti pour les Archevêques. Louis VIII, à l'époque de son Sacre, écrivit aux Échevins, et leur ordonna de payer. Un édit de Charles IV, du mois de mai 1322, améliora un peu la position des habitans, et détermina la portion des frais relatifs au Sacre, dont la ville de Reims restait chargée à l'avenir.

Plusieurs de nos Rois ont, à l'époque de leur Sacre, de concert avec le Conseil Municipal, taxé les vivres et denrées de toutes espèces. Nous avons sous les yeux l'ordonnance rendue à ce sujet, au mois d'octobre 1722, par le Roi Louis XV. La différence qui se trouve entre le prix des vivres, il y a cent ans, et celui où nous les payons aujourd'hui, n'est pas aussi forte qu'on le pense généralement.

Le pain blanc fut fixé à deux sous la livre; le vin blanc mousseux à quarante-cinq sous la

bouteille; le vin ordinaire à sept sous; la livre de viande à sept sous; le mouton à six sous; le veau à huit sous. Le pain blanc vaut aujourd'hui deux sous six deniers; la livre de viande neuf sous. Sans les droits énormes qui pèsent sur les vins, ils ne seraient pas plus chers qu'à cette époque. Mais c'est principalement sur les bois que l'augmentation se fait sentir.

La corde de bois de huit pieds de longueur sur quatre de largeur, qui avait été taxée à trente-deux livres, rendue à Reims, en vaut aujourd'hui le double, et nous sommes encore menacés, pour l'avenir, d'une augmentation bien forte sur cet objet de première nécessité.

Le soin d'assurer des logemens convenables aux personnes que leur service à la Cour appelle à la cérémonie du Sacre, ainsi qu'à celles qui y sont invitées nominativement par le Roi, fait partie des attributions du Corps Municipal. La visite des maisons et la désignation des logemens doivent se faire par ses Officiers, conjointement avec le Grand-Maréchal-des-Logis. Dans ces mémorables circonstances, les Rémois se

sont toujours distingués par leur urbanité envers les nombreux étrangers que l'auguste cérémonie attire dans leurs murs. Ils suivront encore, pour celle qui se prépare, les nobles exemples de leurs ancêtres, par leur empressement à les accueillir.

Ce n'était qu'après la visite et le choix fait par le Grand-Maréchal, que les habitans pouvaient disposer de leurs habitations, ainsi qu'il a été décidé en diverses circonstances, et notamment au Sacre de Louis XVI, par l'édit du 12 mai 1775.

Dans toutes les villes et bourgs où le Roi séjournait, le logement était militairement dû à toutes les personnes de sa suite. (1)

(1) *Notice sur le Sacre*, par P. A. Dérodé.

---

# CHAPITRE IX.

## FÊTES DONNÉES AU ROI LOUIS XV A VILLERS-COTTERETS ET A CHANTILLY.

---

Nos Princes, dans les circonstances du bonheur de la nation, signalent souvent, par leur magnificence, leur amour pour la Maison auguste dont ils ont la gloire de descendre, et se plaisent à faire éclater leur zèle aux yeux du peuple heureux qu'elle gouverne.

C'est cet esprit, dont tous les Bourbons sont animés, qui produisit, lors du Sacre du Roi Louis XV, ces fêtes éclatantes données à *Villers-Cotterets* par le duc d'Orléans, Régent du royaume, et à *Chantilly* par le duc de Bourbon, dont l'idée, l'exécution et le succès furent le chef-d'œuvre du zèle et du génie. On lira sans doute avec plaisir l'analyse que nous en avons faite d'après les mémoires du temps.

Le Roi, après son Sacre, partit de Soissons le 2 novembre 1722, à dix heures du matin, et arriva à *Villers - Cotterets* sur les trois heures et demie, par la grande avenue de Soissons. On l'avait ornée, dans tous les intervalles des arbres, de torchères de feuillée, portant des pots à feu. L'avenue de Paris, qui se joint à celle-ci dans le même alignement, faisant ensemble une étendue de près d'une lieue, était décorée de la même manière.

Après que Sa Majesté se fut reposée un peu de temps, Elle parut sur le balcon qui donne sur l'avant-cour du château. Cette avant-cour très-vaste, était occupée par des danseurs de corde, des sauteurs, des courses de bagues, des groupes de musiciens.

Quand le Roi fut sur son balcon, ayant auprès de sa personne une partie de sa Cour, l'arrivée de Sa Majesté fut célébrée par l'harmonie bruyante de toute la symphonie, placée sur les amphithéâtres, et composée des instrumens les plus champêtres et les plus éclatans. On comptait plus de quarante cors-de-chasse.

Les tourniquets à courir la bague, occupés par des dames supposées des campagnes et des châteaux voisins, et par des cavaliers du même ordre, divertirent d'abord le Roi.

Les danseurs de corde commencèrent ensuite leurs exercices, au son des violons et des hautbois. La joie règnait dans toute l'assemblée, et les sauteurs l'excitaient encore par leur souplesse et par les mouvemens variés de la plus surprenante agilité.

Après ce divertissement, le Roi voulut voir courir la bague de plus près : alors les tourniquets furent remplis de jeunes Princes et Seigneurs, qui briguèrent l'emploi d'amuser Sa Majesté. Après avoir été témoin de leur adresse, le Roi remonta et se mit au jeu. Dès que la partie du Roi fut finie, les comédiens Italiens donnèrent un *impromptu comique*, composé des plus plaisantes scènes de leur théâtre, et qui réjouirent fort Sa Majesté.

Tous les gens de goût sont d'accord sur la beauté de l'ordonnance du parc et des jardins de *Villers-Cotterets* : le parterre, la grande

allée du parc, et les deux autres allées qui sont à droite et à gauche du château, furent illuminés par une quantité prodigieuse de pots à feu. Tous les compartimens, dessinés par les lumières, ne laissaient rien échapper de leurs agrémens particuliers.

Sa Majesté descendit pour voir de plus près l'effet de cette magnifique illumination. Tout-d'un-coup l'attention générale fut interrompue par le son des haut-bois et des musettes : les yeux se portèrent aussitôt où les oreilles avertissaient qu'il se présentait un plaisir nouveau. On aperçut au fond du parterre, à la clarté de cent flambeaux, portés par des faunes et satyres, une noce de village, qui s'avançait en dansant vers la terrasse, sur laquelle se trouvait le Roi. La noce rustique était composée de danseurs et des danseuses de l'Opéra. Ce petit ballet fut suivi du souper du Roi et de son coucher.

Le lendemain, une triple salve de l'artillerie et des boîtes annonça le lever de Sa Majesté. Après la messe, Elle descendit pour se rendre

à l'amphithéâtre qui avait été dressé dans le parc, où Sa Majesté prit le plaisir d'une chasse de sanglier dans les toiles. Après son dîner, le Roi monta en calèche; les Princes, toute la Cour, le suivirent à cheval, et le cerf fut chassé pendant plus de deux heures.

Sur les cinq heures, le Roi revint dans son appartement, et changea d'habit pour aller à *la foire*, qui était établie dans la cour intérieure du château. On y voyait des joueurs de gobelets, des spectacles ambulans, plusieurs rangs de boutiques, garnies d'une infinité d'objets rares et précieux. Sa Majesté fit plusieurs tours dans la foire, pour jouir des divers tours et propos dont les marchands et les marchandes se servent à Paris pour attirer les chalans dans leurs boutiques. Lorsque le Roi se fut amusé à considérer tous ces jeux, le Duc lui présenta un *livret*, contenant six cents feuillets, sur chacun desquels on avait inscrit le numéro d'une boutique et un lot. Le Roi distribua au hasard les six cents feuillets aux Seigneurs de sa cour, et chacun d'eux allait toucher le lot

qui lui était échu en partage. Cette loterie, qui termina la fête, surpassa toute la magnificence qu'elle avait étalée jusqu'à ce moment, en exposant aux regards l'élégance, la quantité et la richesse des bijoux qui furent donnés par le sort à toute la Cour et à toute la suite qu'elle avait attirée à *Villers-Cotterets*.

Cette journée fut terminée par le bal le plus brillant. Lorsque le Roi se fut retiré, on distribua à ceux qui se trouvaient alors dans la foire tout ce qui était resté dans les boutiques des marchands, qui étaient si abondamment fournies, qu'après que toute la Cour fut satisfaite, il s'en trouva encore une assez grande quantité pour contenter tous les curieux.

Toutes les tables, non-seulement du château, mais encore *de la ville*, furent servies pendant deux jours aux dépens du Régent. On calcula dans le temps, que l'on servait à chaque repas de la Cour 5916 plats.

Le Roi, en quittant *Villers-Cotterets*, fut à *Chantilly*, où des fêtes non moins somptueuses lui furent offertes par le duc de Bourbon. Les

vastes pièces d'eau du parc, si renommé par sa beauté, donnèrent un nouvel éclat à la plus brillante illumination qu'il fut possible d'imaginer. Un feu d'artifice, tiré sur le grand canal, produisit un effet magique.

Le lendemain, on offrit au Roi le plaisir de la pêche. Lorsqu'il s'approcha du canal, une conque marine, dans laquelle se trouvait *Thétis*, représentée par une des principales actrices de l'Opéra, et précédée d'une infinité de *tritons* qui paraissaient se jouer, en nageant sur la surface des eaux, vint aborder aux pieds du Roi. La déesse lui fit hommage de son humide empire, et lui présenta une ligne garnie de perles et de corail.

Une partie de chasse avait été préparée, pour le lendemain, dans la belle forêt de Chantilly. Lorsque le Roi arriva au lieu du rendez-vous, il y trouva un spectacle d'un genre tout-à-fait nouveau, et qui parut lui être entièrement agréable. D'une grotte de verdure sortit une *Diane*, entourée de ses nymphes, toutes galamment vêtues. La déesse chanta un récit en

vers, dans lequel elle cédait au Roi l'empire de ses forêts, et lui faisait hommage de son arc et de son carquois. Les nymphes de sa suite vinrent, en dansant, présenter à Sa Majesté tous les attributs de la chasse. Tous les Seigneurs de la Cour, en habits de chasse, aux couleurs du duc de Bourbon, complétaient le brillant cortège de la reine des bois, et des groupes de musiciens, cachés dans l'épaisseur des feuillages, accompagnaient du son de leurs instrumens les chants et les danses. On se croyait reporté aux temps fabuleux, et il semblait qu'une partie de l'Olympe fût venue habiter la forêt.

Le goût et la magnificence de ces fêtes firent honneur aux Princes qui les avaient imaginées.

---

# TABLEAU CHRONOLOGIQUE

## DU SACRE DES ROIS DE FRANCE.

| NOMS DES ROIS. | ÉPOQUE DU SACRE. | ORDRE CHRONOLOGIQUE des ARCHEVÊQUES DE REIMS. |
|---|---|---|
| | PREMIÈRE RACE. | |
| Clodion. | | |
| Mérovée. | | Saint Remi, âgé de 22 ans, est placé sur le siége de Reims. |
| Childéric. | | |
| Clovis. | 25 décembre 496. | |
| Childebert I^er. | | |
| Clotaire. | | Mort de Saint Remi. |
| Caribert. | | Romanus. |
| Chilpéric I^er. | | Flavius. |
| Clotaire II. | | Malpinius. |
| Dagobert I^er. | | Ægidius. |
| Clovis II. | | Romulfus. |
| Clotaire III. | | Sonnatius. |
| Childéric II. | | Leudegesilus. |
| Thierry. | | Anglebertus. |
| Clovis III. | | Lando. |
| Dagobert III. | | S. Nivardus. |
| Chilpéric III. | | S. Reolus. |
| Thierry II. | | S. Rigobertus. |
| Childéric III. | | |

| NOMS DES ROIS. | ÉPOQUE DU SACRE. | ORDRE CHRONOLOGIQUE des ARCHEVÊQUES DE REIMS. |
|---|---|---|
| | **DEUXIÈME RACE.** | |
| Pépin. | | |
| Charles-Martel. | | |
| Pépin. | mars 752. | Abel. |
| Charlemagne. | 9 octobre 768. | Tilpinus. |
| Charlemagne proclamé empereur. | 25 décembre 800. | Wlfarius. |
| Louis-le-Débonnaire. | août 813. | Ebo. |
| Charles-le-Chauve. | | Hincmar.<br>Fulco. |
| Louis II, dit le Bègue. | 8 décembre 877. | Herveus. |
| Louis III et Carloman. | | |
| Charles-le-Simple. | 28 janvier 893. | Seulfus. |
| Louis d'Outremer. | 19 juin 936. | Artoldus. |
| Lothaire. | 12 novembre 955. | Odolricus. |
| Louis V. | 8 juin 978. | Adalbero. |
| | **TROISIÈME RACE.** | |
| Robert-le-Fort, duc de France. | | |
| Eudes. | 887. | |
| Robert Ier. | 29 juin 922. | |
| Raoul. | 13 juillet 923. | |
| Hugues-le-Grand, duc de France et de Bourgogne. | | |
| Hugues Capet. | 3 juillet 987. | Adalbero. |
| Robert II, associé au trône. | 1er. juin 988. | Gerbertus.<br>Ebalus.<br>Guido. |
| Henri Ier., associé au trône. | 14 mai 1025. | Gervasius.<br>Manassès. |
| Philippe Ier., associé au trône. | 23 mai 1059. | Rainaldus.<br>Manassès.<br>Radulfus. |
| Louis VI, dit le Gros, associé au trône en 1098. | 3 août 1108. | Rainaldus.<br>Sanson.<br>Henri de France. |
| Louis VII, dit le Jeune, associé au trône. | 27 octobre 1131. | |
| Philippe-Auguste, associé au trône. | 1er. novembre 1179. | Guillaume de Champagne.<br>Guido. |
| Louis VIII. | 8 août 1223. | Albéric.<br>Guillaume de Joinville. |

| NOMS DES ROIS. | ÉPOQUE DU SACRE. | ORDRE CHRONOLOGIQUE des ARCHEVÊQUES DE REIMS. |
|---|---|---|
| Saint-Louis. | 29 novembre 1226. | Henri de Dreux. |
| | | Juhel. |
| Philippe III. | 15 août 1271. | Thomas de Beaumets. |
| Philippe-le-Bel. | 6 janvier 1286. | Jean de Courtenay. |
| | | Pierre Barbet. |
| Louis X. | août 1315. | Robert de Courtenay. |
| Philippe V. | 6 janvier 1317. | Guillaume de Trie. |
| | | Jean de Vienne. |
| Charles IV. | 23 février 1322. | Humb., dauphin de Vienne. |
| Philippe de Valois. | 29 mai 1328. | Jean de Craon. |
| | | Louis Tézart. |
| Jean. | 26 septembre 1350. | Richard Pique. |
| Charles V. | 19 mai 1364. | Frédéric Cassinel. |
| | | Guido de Roie. |
| Charles VI. | 4 novembre 1380. | Simon de Cramaud. |
| Charles VII. | 17 juillet 1429. | Pierre Troussel. |
| | | Renaud de Chartres. |
| Louis XI. | 15 août 1461. | Jacques Jouvenel. |
| | | Jean Jouvenel. |
| Charles VIII. | 30 mai 1484. | Pierre Laval. |
| | | Robert Briçonnet. |
| Louis XII. | 27 mai 1498. | Guillaume Briçonnet. |
| | | Charles Carreto. |
| François Ier. | 25 janvier 1515. | Robert de Lenoncourt. |
| | | Jean de Lorraine. |
| Henri II. | 28 juillet 1547. | Charles de Lorraine. |
| | | Louis de Lorraine. |
| François II. | 18 septembre 1559. | Philippe de Lenoncourt. |
| | | Nicolas Pellevé. |
| Charles IX. | 15 mai 1561. | Philippe du Bec. |
| | | Louis de Lorraine. |
| Henri III. | 15 février 1575. | Guillaume Giffort. |
| | | Henri de Lorraine. |
| Henri IV. | 27 février 1594. | Léonor d'Etampes. |
| | | Henri de Savoie-Nemours. |
| Louis XIII. | 17 octobre 1610. | Ant. Barberini. |
| | | Charles-Maurice Letellier. |
| Louis XIV. | 7 juin 1654. | François de Mailly. |
| Louis XV. | 25 octobre 1722. | Armand-Jules de Rohan. |
| Louis XVI. | 11 juin 1775. | C.-A. de la Roche-Aymon. |
| Louis XVII. | | A. de Talleyrand-Périgord. |
| Louis XVIII. | | J. Ch. de Coucy. |
| Charles X. | | J.-B. de Latil. |

FIN.

# TABLE.



## PREMIÈRE PARTIE.

### DE L'ORIGINE DU SACRE ET DE LA SAINTE-AMPOULE.



## DEUXIÈME PARTIE.

### DU CÉRÉMONIAL DU SACRE.

# TROISIÈME PARTIE.

## ANCIENS USAGES.

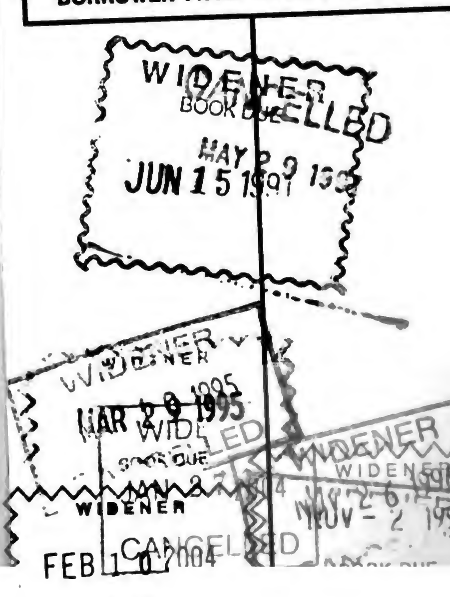
---



FIN DE LA TABLE.


3 2044 011 751 096




WIDENER
BOOK DUE
CANCELLED
JUN 15 1991
WIDENER
MAR 29 1995
WIDENER
NOV - 2 1996
WIDENER
FEB 10 2004
CANCELLED
BOOK D